Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Syndicat Eau & Assainissement des 3 Cantons

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS
EAU POTABLE - 2024

SYNDICAT MIXTE EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS
40 rue Marcel Dassault - 64170 ARTIX
Tél. : 05 59 83 25 63 - contact@syndicat3cantons.fr

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

PREAMBULE

Pour satisfaire au décret 95-635 du 6 mai 1995, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son Assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Les indicateurs techniques et financiers qui figurent dans ce rapport sont définis par les annexes 1 et 2 du décret.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce présent rapport porte sur ces deux obligations.

Ces informations sont transmises à chaque commune. Elles devront être présentées au Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération qui sera affichée aux panneaux habituels.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

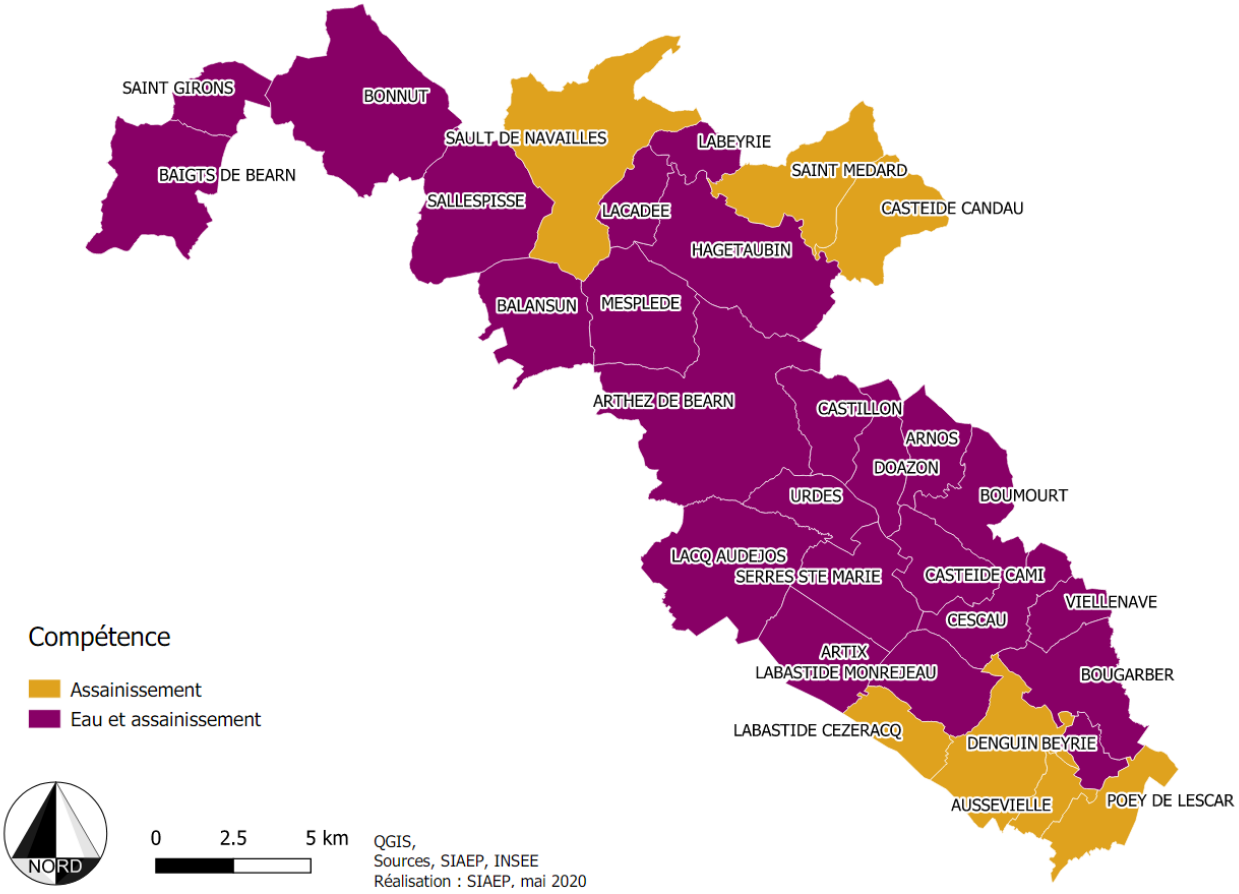
I - DONNEES GENERALES

A – GESTION DES SERVICES

Depuis le 1er janvier 2000, un syndicat unique « *Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons* » gère les compétences :

- *Eau Potable,*
- *Assainissement Collectif,*
- *Assainissement Non Collectif.*

Depuis le 1er janvier 2018, il est devenu un syndicat mixte à la carte.
La population totale du Syndicat est de 21 376 habitants au 31/12/2024.



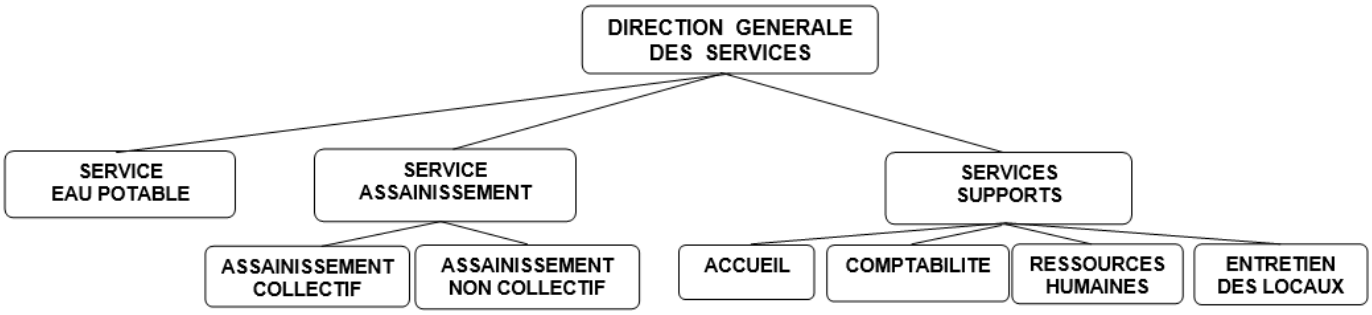
1 – Gestion du service public d'eau potable

Depuis 1996, 24 communes ont transféré leur compétence au Syndicat avec une uniformisation des tarifs au 1er janvier 1999.
Le contrat de délégation de service public d'eau potable a été signé avec l'entreprise SUEZ pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2021.
Au 31 décembre 2024, le Syndicat alimente 14 722 habitants en eau potable, soit 7197 abonnés dont 6858 abonnés avec consommation.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

2 – Organisation des services

Les effectifs du Syndicat se composent de 10 agents titulaires en 2024.



La Direction est chargée de gérer le service en général : investissements, enjeux, communication, déploiement des moyens humains, financiers et matériels pour mener à bien les missions de service public.
Les services supports sont chargés de gérer l'accueil, la comptabilité, les ressources humaines, l'entretien des locaux…
Le service de l'eau potable s'occupe de la gestion des réseaux d'adduction et de distribution, et de la production…
Le service de l'assainissement collectif et non collectif gère l'entretien des réseaux et exploitation des stations d'épuration, ainsi que le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement non collectif.

II - INTERLOCUTEURS

SMEATC Monsieur le Président - Philippe FAURE
Syndicat Mixte Eau et Assainissement des Trois Cantons
40, rue Marcel Dassault
64 170 ARTIX Téléphone : 05.59.83.25.63

SUEZ Délégataire en charge de l'exploitation du service public d'eau potable
Centre d'exploitation Agence Béarn
151 rue du Poumet – 64170 ARTIX

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

II – INDICATEURS TECHNIQUES

A – DESCRIPTION DU PATRIMOINE ET EXPLOITATION 2024

1 – La ressource

1.1 Caractérisation de la ressource

L'eau du Syndicat est à 100% d'origine souterraine. Elle est prélevée dans la nappe alluviale du Gave de Pau à l'aide de 4 puits situés en rive droite sur les communes d'ARTIX, LABASTIDE CEZERACQ et BESINGRAND :

Nature	Date	Débit maximal autorisé (m^3/h) *soit max de 7.000 m^3/j*	Capacité de production (m^3/h)	Origine
Puits P1	1976	100	50	Nappe alluviale du Gave de Pau
Puits P2	1976	100	60	
Puits P3	1978 + réhabilitation 2016	200	200	
Puits P4	1991	200	250	

1.2 Protection du champ captant

La ressource est suffisante mais reste vulnérable. L'utilisation du puits P4 était indispensable jusqu'en 2004 pour maintenir un taux de nitrates inférieur à la norme toute l'année (50 mg/l). On constate depuis plusieurs années des traces de pesticides : l'atrazine et la simazine (interdites depuis 2003) et leurs métabolites ainsi que les métabolites du S-métolachlore, et ce, même au niveau du puits P4.

Le problème majeur reste l'érosion du puits P4. Lors de crues très importantes, l'ensemble des puits du champ captant n'est plus accessible mais la continuité du service est assurée avec un suivi de la turbidité.
Pour compenser la perte à venir du puits P4, le Syndicat a lancé fin 2023 une étude de co-maîtrise d'ouvrage avec les Syndicats Gave & Baïse (SMEAGB) et de la Région de Lescar (SMAEPRL) pour étudier la faisabilité d'une interconnexion entre collectivités. Cette étude s'est poursuivie en 2024 avec l'élaboration de 4 scénarii d'interconnexions au départ de l'usine de Poey (SMEAGB) :

- Scénario 1 : alimentation gravitaire via un réservoir de 500 m³ mutualisé avec le SMAEPRL puis via un réseau dédié au SMEATC,
- Scénario 2 : alimentation surpressée via un réservoir de 700 m³ mutualisé avec le SMAEPRL puis via un réseau gravitaire dédié au SMEATC et pouvant être réalimenté par un nouveau réservoir commun avec le SMAEPRL,
- Scénario 3 : alimentation surpressée via un réservoir de 700 m³ mutualisé avec le SMAEPRL puis via un réseau gravitaire dédié au SMEATC mais non réalimenté par le SMAEPRL via le réservoir de Poey,
- Scénario 4 : alimentation surpressée via un réservoir de 700 m³ mutualisé avec le SMAEPRL puis via un réseau gravitaire dédié au SMEATC mais non réalimenté par le SMAEPRL via le château d'eau de Lescar.

Seuls les scénarii 3 et 4 ont été retenus pour la suite de l'étude en 2025.

En parallèle, la mise en place d'actions auprès des agriculteurs se poursuit pour se prémunir contre les pollutions diffuses. Suite au classement du puits P1 d'Artix en captage prioritaire en raison d'une concentration élevée en nitrates, une **ZSCE (zone soumise à contraintes environnementales)** a été mise en place avec l'arrêté préfectoral du 6 février 2020 qui a délimité l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC). Le premier plan concerté d'actions volontaire avec les agriculteurs, transcrit dans l'arrêté préfectoral du 23 mai 2023, a été réalisé de 2021 à 2024 dans le cadre du PAT Gave de Pau. Son évaluation par rapport à l'année de références 2020 indique que les actions réalisées ont permis une amélioration des pratiques et des relations avec les agriculteurs. **Considérant la nécessité de poursuivre les actions engagées, un second plan d'actions volontaire sera co-construit pour la période 2026-2028.**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Enfin, afin de pouvoir maîtriser les intrants sur les parcelles cultivées à proximité immédiate des puits, le Syndicat a échangé, en 2024, 10,55 ha de surfaces agricoles situées à l'aval de la ZCSE contre 8,2 ha situés à l'intérieur de celle-ci. Le Syndicat s'est également engagé à acquérir près de 20 ha de terrains agricoles dont 15 ha à l'intérieur de la ZCSE et 5,2 ha en amont de celle-ci. Les transactions correspondantes aboutiront en 2025.

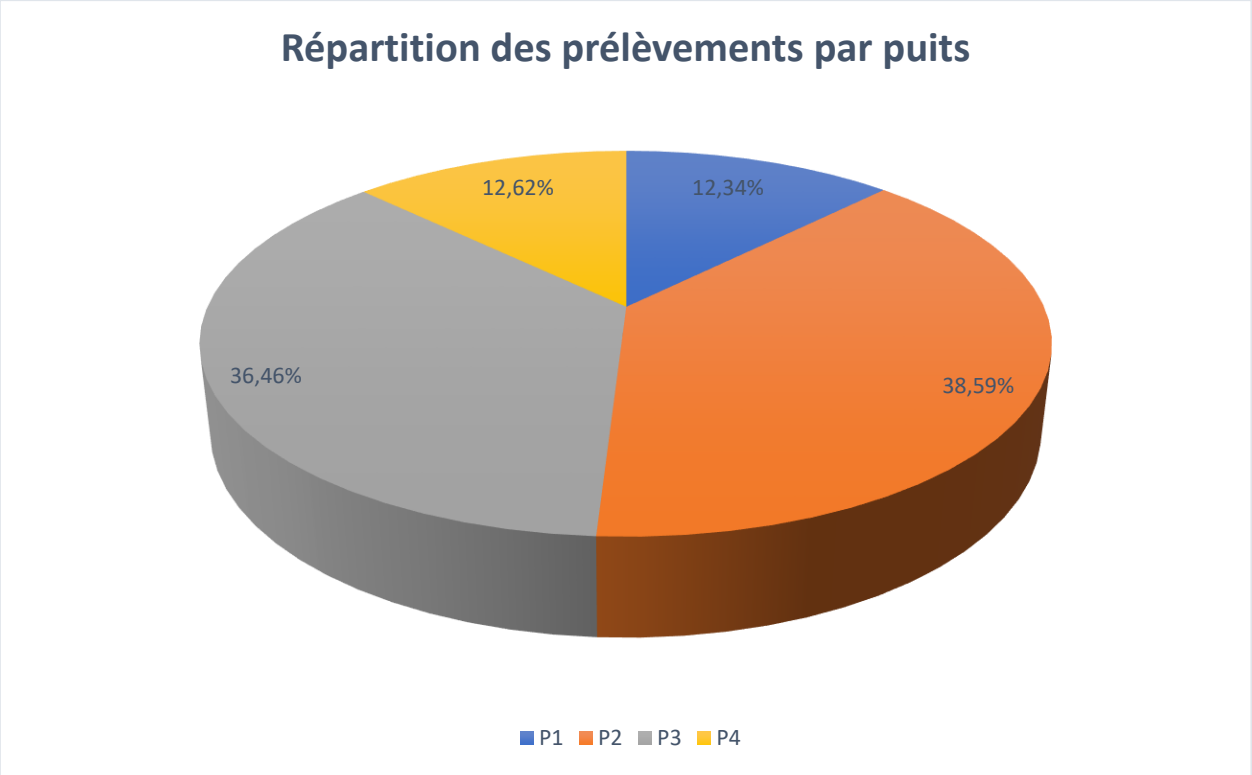
En matière d'exploitation courante, le logiciel de gestion WELLWATCH permet de suivre la ressource et contrôler quotidiennement le niveau de la nappe, la qualité de l'eau (T°C, conductivité) et les performances des puits. En 2024, les 4 puits ont continué à produire sans difficulté particulière. Par ailleurs, l'entretien mécanique contre la Renouée du Japon se poursuit pour protéger le puits P4 malgré sa vulnérabilité grandissante.

P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau = 80%

1.3 Volumes prélevés

SITE	LIEU	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	Variation N/N-1 (%)
P1	ARTIX	2 443	112 585	129 075	137 359	6,4 %
P2	ARTIX	308 185	361 589	366 417	429 589	17,2 %
P3	LABASTIDE CEZERACQ	366 658	456 397	285 805	405 892	42 %
P4	BESINGRAND	424 905	158 364	251 35	140 441	-44,1 %
TOTAL		**1 102 191**	**1 088 935**	**1 032 648**	**1 113 281**	**7,8 %**

La quantité d'eau prélevée en 2024 a augmenté de 7,8% par rapport à l'année précédente car les pertes en eau ont augmenté et les achats d'eau au SMEPRO ont diminué.



Le fonctionnement des puits est revenu quasi identique à celui de 2022, après une baisse de production du puits P3 en 2023 compensée par une augmentation de production du puits P4. Une panne d'une pompe du puits P3 pendant le printemps/été 2023 est à l'origine de cette baisse.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

2 – Production et traitement

2.1 Usine de traitement d'ARTIX

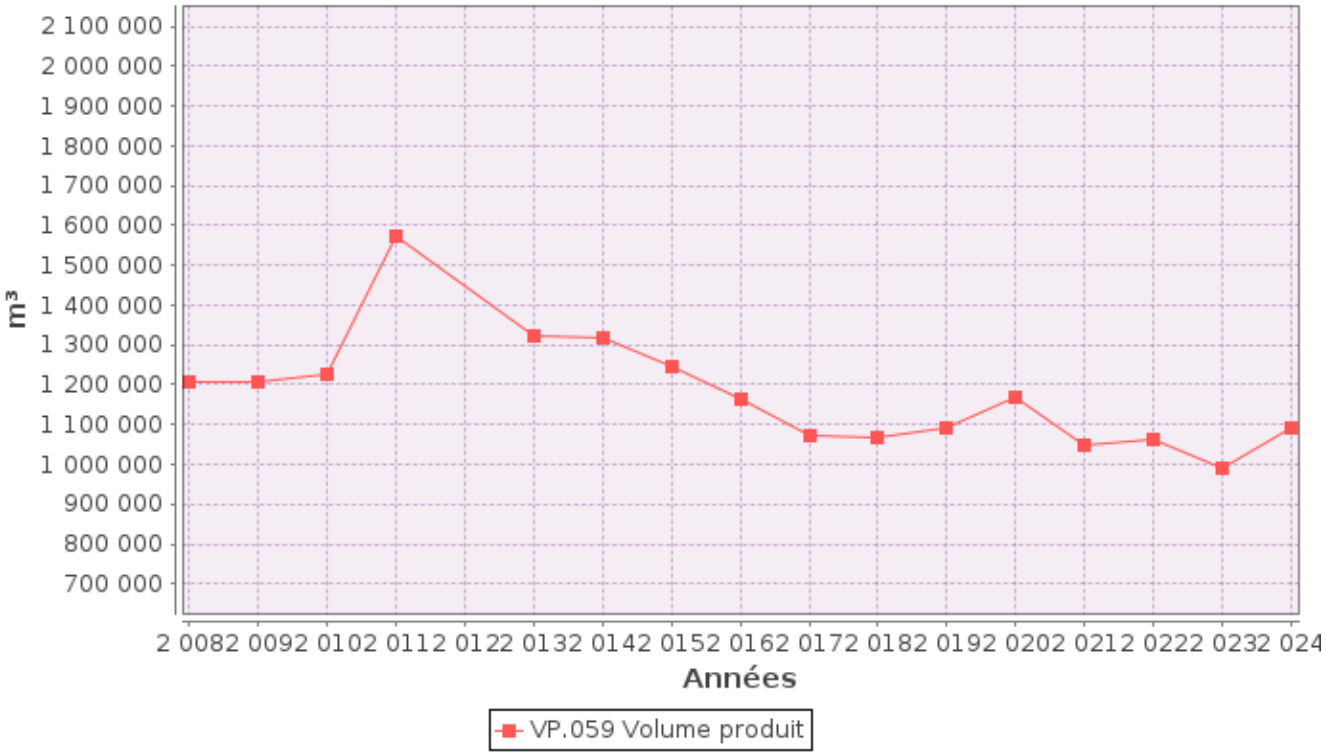
L'eau prélevée dans les 4 puits est acheminée vers l'usine d'ARTIX où elle est traitée via :

- un ré-équilibrage calcocarbonique par stripping suivi d'une filtration sur neutralite ;
- une désinfection au chlore gazeux depuis le printemps 2012.

La capacité nominale de l'usine d'ARTIX est de 285 m³/h soit 5 700 m³/j (20 heures).

2.2 Volumes produits

La quantité d'eau produite à l'usine de traitement d'ARTIX en 2024 est de 1 093 464 m³ avec une hausse de 10,5 % par rapport à l'année précédente car les pertes en eau ont augmenté et les achats d'eau au SMEPRO ont diminué.



Production de pointe						
ANNEE	2020	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 (%)
Volume moyen journalier (m³/j) produit sur l'année	3 189	2 877	2 914	2 711	2 988	10,2 %
Volume journalier (m³/j) produit sur le mois de pointe	3 753	3 322	3 484	2 885	3 312	14,7 %
Mois de pointe	Juillet	Juin	Juillet	Décembre	Juillet	----------

3 – Interconnexions, achats et ventes d'eau

La continuité du service nécessite une sécurisation via des interconnexions avec les collectivités voisines. Le Syndicat est divisé en 3 unités de distribution. Les 4 puits (P1, P2, P3, P4) du Syndicat alimentent ces trois unités.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Une livraison d'eau à la station de pompage d'ARTIX via le Syndicat de la Région de Lescar de 2016 est possible en secours depuis 2007. Pour limiter la purge de la canalisation en cas de baisse, une vente d'eau permanente au Syndicat de la Région de Lescar est opérationnelle depuis 2016 pour alimenter la commune de LABASTIDE-CEZERACQ. Elle représente en moyenne 23 000 m³/an sur les 3 dernières années.

Une livraison permanente d'eau du SMEPRO à SALLESPISSE sécurise l'Ouest du réseau depuis 2005. Cet achat a été revu à la baisse en octobre 2023 (40 m³/j correspondant au débit sanitaire) mais peut atteindre 400 m³/j maximum.

Depuis août 2014, une interconnexion avec le Syndicat des Eschourdes située à LACADEE dessert l'unité HAGETAUBIN ouest, LACADEE, LABEYRIE avec un débit sanitaire de 5 m³/j et un maximum de 360 m³/j.

Enfin, les interconnexions (ORTHEZ et ARZACQ) servent pour des dépannages ponctuels : (800 m³/ jour max).

Le volume total des interconnexions est de 1 780 m³/j maximum mais le Syndicat doit encore sécuriser le cœur de son territoire.

Achats d'eau

Collectivité	Lieu	Type d'achat	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 %)
SMEPRO	Sallespisse	Permanent	97 569	77 415	64 023	14 502	- 77,3 %
Syndicat des Eschourdes	Lacadée	Permanent	756	821	182	652	258,2 %
Syndicat de Lescar	Artix	Secours	0	0	0	0	-
Syndicat d'Arzacq	Arthez de Béarn	Secours	0	0	0	0	-
Orthez	Baigts	Secours	0	0	0	0	-
TOTAL des ACHATS D'EAU (m³)			**98 325**	**78 236**	**64 205**	**15 154**	**-76,4 %**

Depuis le 18/10/2023, un volume de 40 m³/jour est importé à Sallespisse. Ce volume correspond au débit sanitaire journalier, soit un volume annuel arrondi à 15 000 m³.

Un volume de 5 m³/jour est aussi importé à Lacadée pour maintenir le débit sanitaire, soit un volume annuel arrondi à 2 000 m³.

Ventes d'eau

Collectivité	Lieu	Type de vente	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 (%)
SMEPRO	Sallespisse	Secours	0	0	0	0	-
Orthez	Laqueyre	Secours	0	0	0	2	-
Saint Boes	Cabarrecq	Secours	0	0	0	16	-
Saint Boes	Bonnut	Permanente	1 637	905	538	257	- 52,2 %
Syndicat Gave et Baïse	Mont	Permanente	4 147	5 161	5 797	6 658	+ 14,9 %
Syndicat Gave et Baïse	Argagnon	Permanente	687	1 1 139	1 113	1 095	- 1,6 %
Syndicat de Lescar	Labastide-Cézeracq	Permanente	20 640	28 087	26 110	16 919	- 35,2 %
Syndicat de Lescar	Labastide-Cézeracq	Secours	0	0	0	0	-
Borne à eau (*)	ARTIX Zone Eurolacq 1	Badge de 100 m³	*2 300*	1 200	*NC*	*2100*	-
TOTAL des VENTES D'EAU (m³)			**28 111**	**36 492**	**33 707**	**24 947**	**- 26 %**

(*) Le Syndicat dispose d'une borne monétique située sur la zone Eurolacq 1 à ARTIX afin d'éviter les prises d'eau illicites sur les poteaux incendie par les entreprises et collectivités. Le volume vendu sur cette borne est rajouté aux volumes totaux des ventes d'eau en 2022.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

4 – Stockage et surpression

4.1 Ouvrages de stockage

La capacité totale de stockage est de **4 870 m³**, ce qui limite l'autonomie à un jour si l'ensemble du stockage est rempli et à une demi-journée si le remplissage est à 50%.

Localisation des réservoirs	Photo	Nombre	Date	Type	Télé-gestion	Capacité
ARTIX (usine de traitement)		1	1975	Bâche + refoulement	oui	300 m³
ARTIX (Bie Cabe)		1	1963 Réhabilité en 2020	Tour	oui	200 m³
SERRES STE MARIE (Reprise de Serres)		2 jumelés 2 jumelés	1965 Réhabilité en 2015 2022	Semi-enterrés + refoulement	oui	2 * 350 m³ 2 * 1000 m³
SERRES STE MARIE Tour		1	1975 Réhabilité en 2008	Sur tour	oui	800 m³
SERRES STE MARIE (Reprise de Cescau)		2 jumelés	1965	Semi-enterrés + refoulement	Oui	2 * 350 m³
CESCAU		1	1965 Réhabilité en 2012	Sur tour + surpresseur	Oui	200 m³
VIELLENAVE D'ARTHEZ		1	1968	Semi-enterré	Oui	150 m³
CASTILLON d'ARTHEZ		1	1970	Semi-enterré	Oui	200 m³

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Localisation des réservoirs	Photo	Nombre	Date	Type	Télé-gestion	Capacité
ARNOS/BOUMOURT		1	1964	Semi-enterré	Oui	150 m³
MESPLEDE		1	1978	Semi-enterré	Oui	150 m³
SALLESPISSE		1	1980 Réhabilité en 2009	Sur tour	Oui	400 m3
URDES		1	1980	Semi-enterré	Oui	150 m3
BEYRIE en BEARN		1	1972	Semi-enterré	Oui	150 m3
ARTHEZ DE BEARN (Poumata)		1	1957 Réhabilité en 2010	Sur tour + surpresseur	Oui	200 m3
ARTHEZ DE BEARN (Bourdalat)		1	1957 Réhabilité en 2013	Sol	Oui	100 m3
BAIGTS DE BEARN (Bellevue)		1	2013	Semi-enterré + surpresseur	Oui	200 m³
BAIGTS DE BEARN (Temple)		2 jumelés	1948	Semi-enterré	Oui	2 * 50 m³

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

4.2 Organes de surpression

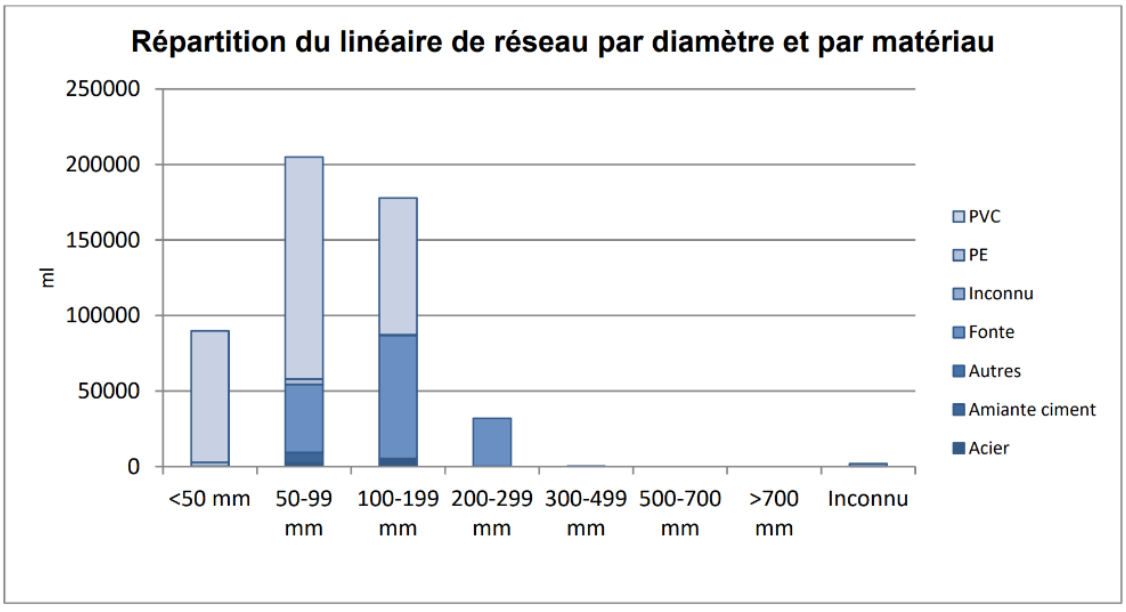
La topographie vallonée du territoire du Syndicat nécessite des ouvrages de surpression afin de maintenir une pression acceptable à la fois en fond de vallon et au niveau des crêtes.

Localisation des ballons pression et surpresseurs	Photo	Nombre	Année	Type de construction	Capacité
MESPLEDE		1	2009	Surpresseur enterré	en ligne
LABEYRIE		1	2011	Surpresseur enterré	20 m^3
ARTHEZ DE BEARN (Cagnez)	-	1	1993	Ballon pression	50 m^3 ***Hors service***
BONNUT	-	*1*	*1993*	*Ballon pression*	*100 m^3* *Déconnecté en 2017*

5 – Réseau de distribution

5.1 Caractérisation du réseau d'eau potable

En 2024, le linéaire total de canalisations s'élève à 506,803 km tous diamètres et matériaux confondus.



Ces canalisations sont équipées de nombreux organes nécessaires à son exploitation quotidienne dont le détail est présenté dans le tableau suivant :

Désignation	Nombre
Réducteur / Stabilisateur de pression	123
Equipements de mesure type compteur	83
Equipements de mesure type prélocalisateur	123
Régulateur de débit	13
Vannes	1 603
Ventouses/vidanges/purges	643

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

En matière de gestion patrimoniale, un échange d'informations avec l'exploitant (Toutsurmesservices) est mis en place pour mieux identifier les secteurs à renouveler en priorité.

L'outil de supervision, AQUADVANCED, permet également de suivre et contrôler en permanence la performance des réseaux d'eau potable (exploitation en temps réel de données multi-sources pour réduire les fuites).

Indicateur P103.2
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 120 %

⇒ **En annexe 1 : synoptique au 31 décembre 2024.**

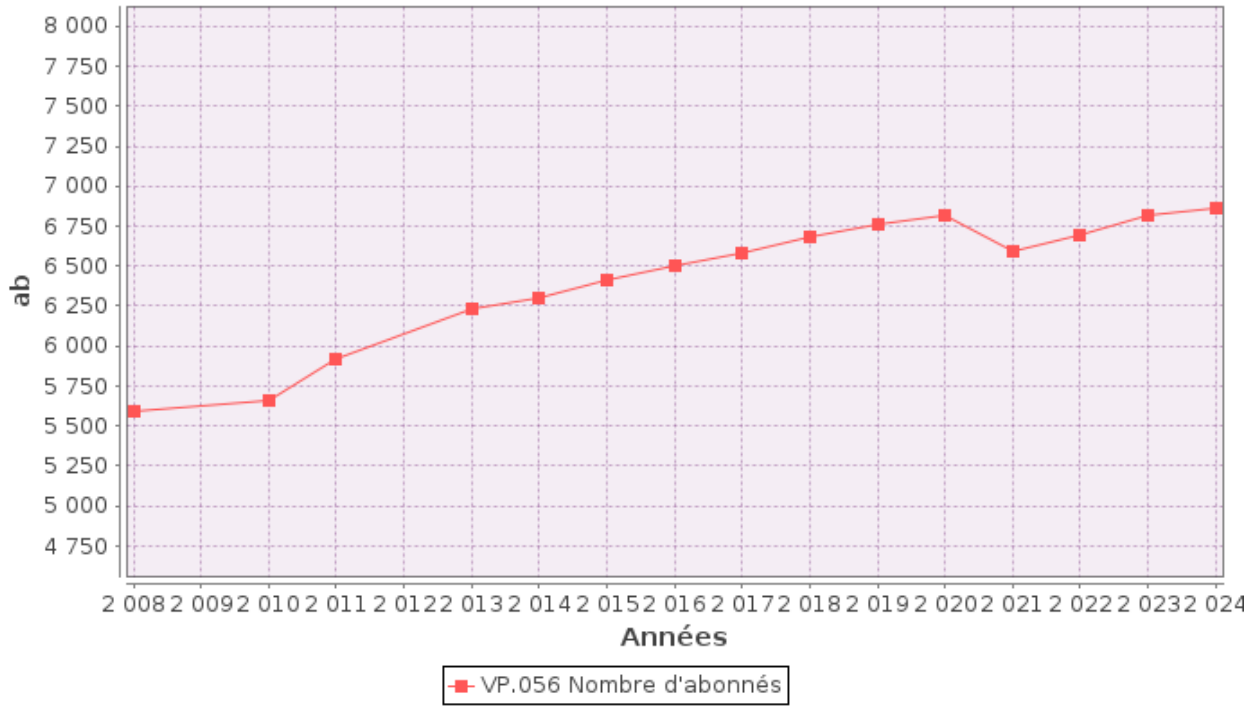
5.2 Branchements, compteurs et abonnés

Le délai maximum de réalisation des branchements est fixé à 15 jours à compter de l'obtention des autorisations administratives nécessaires. Les branchements existants sont ré-ouverts dans un délai de 48 heures qui suit la demande (règlement de service).

Au 31/12/2024, le Syndicat compte :

- **6 979 branchements** (6 819 au 31/12/2023),
- **7 197 compteurs** (7 133 au 31/12/2023),
- **6 858 abonnés** (= compteurs avec abonnement ; 6 816 au 31/12/2023),
- **14 722 habitants** (14 708 au 31/12/2023).

A partir de 2021, SUEZ a appliqué la définition SISPEA (observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement) d'un abonné ce qui a engendré une baisse sur le graphique ci-dessous.



Le tableau suivant présente en détail la répartition des branchements par nature de matériau.

Matériau de branchement	Répartition
Acier	1,9%
Cuivre	1.8%
Fonte	0.1%
PE-HD bandes bleues	25,5%
PE noir/autre	9,1%
P.V.C	54,3%
Inconnu	7,3%

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

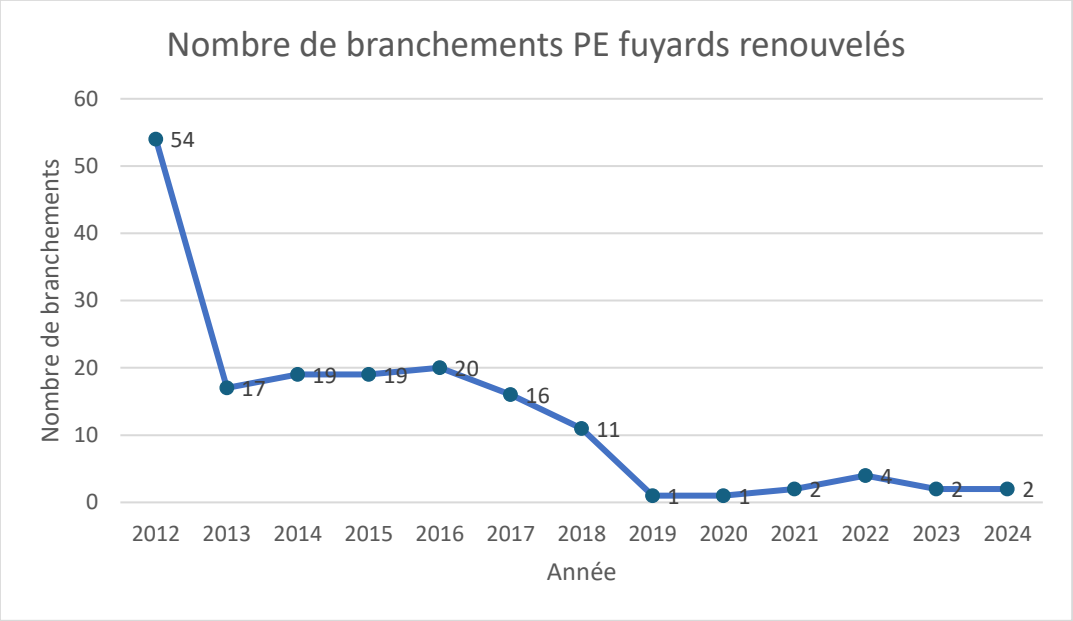
Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire du Syndicat.
La majorité des branchements est en PVC ou en PE-HD toute densité confondue.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,53 abonnés/km au 31/12/2024 (13,48 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,15 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,16 habitants/abonné au 31/12/2023).

5.3 Renouvellement des branchements en PE-HD fuyards

La canicule de 2003 a révélé l'incompatibilité entre le matériau PE-HD et le bioxyde de chlore, désinfectant utilisé au Syndicat de 1998 à 2012, causant de nombreuses fuites à répétition sur les conduites en PE-HD et notamment les branchements. Depuis 2006, les différentes décisions prises (changement du matériau PE-HD par du PVC à joints en laiton pour les branchements neufs depuis 2006, renouvellement systématique de tout branchement en PE-HD fuyard depuis 2008, changement de désinfectant en 2012) ont permis de stopper ce phénomène. Ainsi, on constate depuis 2019 une stagnation du renouvellement systématique de tout branchement en PE-HD fuyard.



5.4 Renouvellement des compteurs d'abonnés

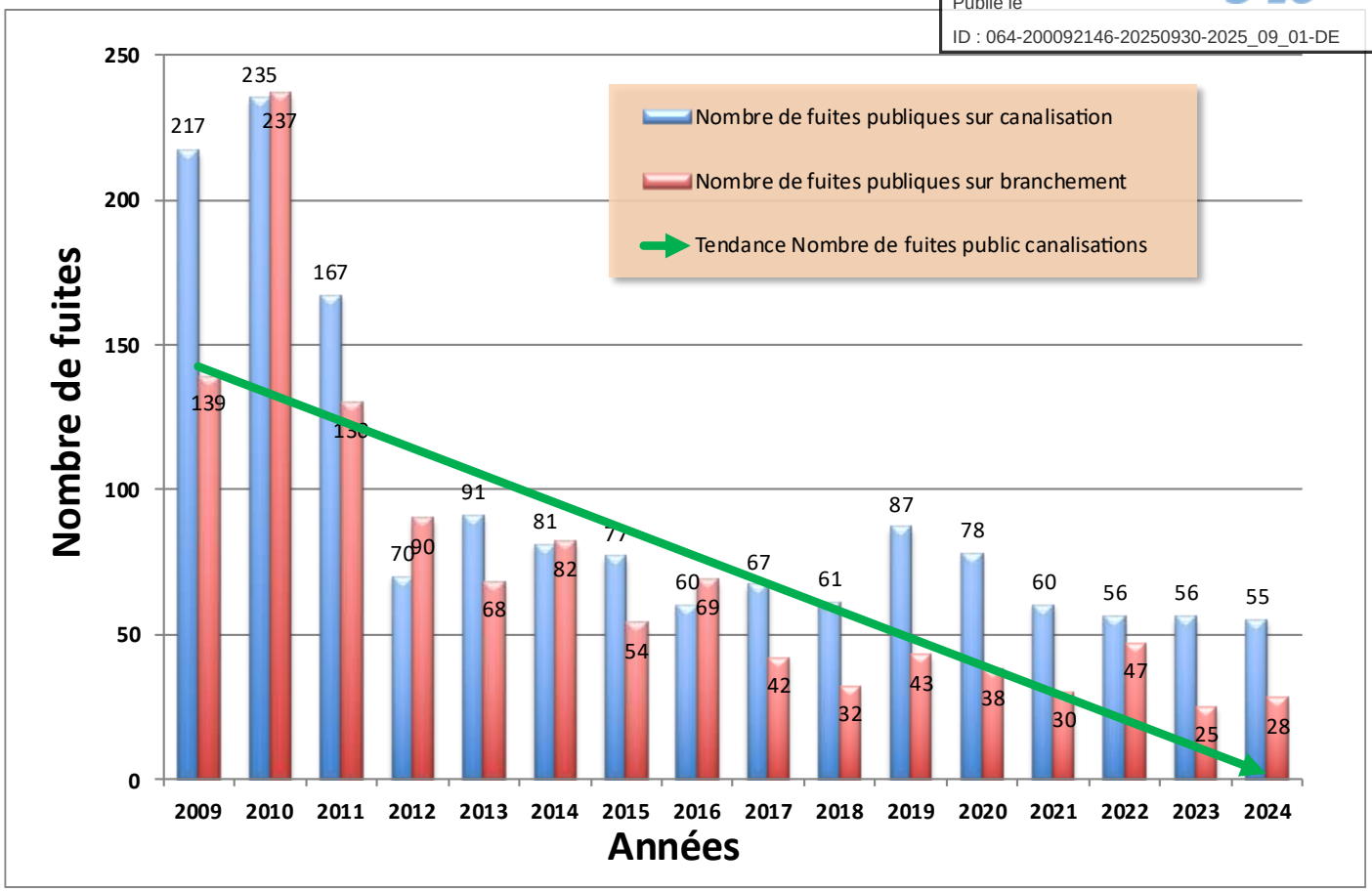
L'âge moyen des compteurs est de 12,5 ans (renouvellement tous les 25 ans pour les compteurs de diamètre inférieur à 40 mm et tous les 15 ans pour les compteurs de diamètre supérieur à 40 mm).
74 compteurs ont été renouvelés en 2024 alors qu'aucun n'était prévu au plan de renouvellement.

5.5 Recherche de fuites sur le réseau de distribution

Depuis 2012 et comme pour les branchements en PE-HD, une baisse du nombre de fuites est observée sur les canalisations principales.

Dans le cadre du contrat de délégation 2021-2030, SUEZ a poursuivi en 2024 sa stratégie de recherche de fuites : surveillance des compteurs de sectorisation, prélocalisation et corrélation acoustiques, amélioration des pressions avec la vérification et l'optimisation de la pression de tous les organes de régulation tous diamètres confondus.
Cependant, moins de linéaires de conduites ont été surveillés en 2024.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE



En 2024, 84% des fuites réparées ont été détectées sur les 60 km de conduites surveillées, soit 12% du réseau (22% en 2023).

5.6 Rendement du réseau de distribution

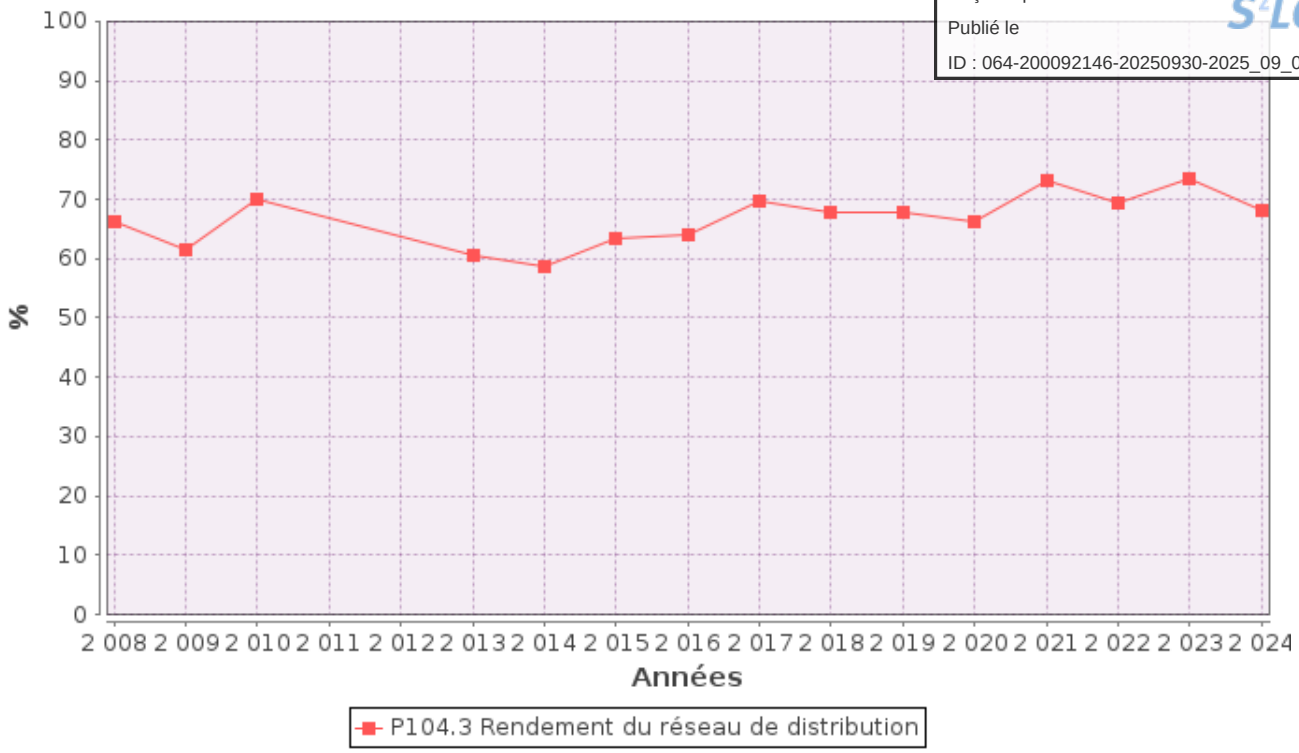
La recherche active des fuites et la campagne de gestion de la pression sur l'ensemble du Syndicat ont conduit à la diminution des volumes mis en distribution.

	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 (%)
Volume produit (A)	1 049 932	1 063 557	989 538	1 093 464	10,5
Volume importé (B)	98 325	78 236	64 205	15 154	-76,4
Volume exporté (C)	28 111	36 492	33 707	24 947	-26,0
Volume mis en distribution (D)=(A+B-C)	**1 120 146**	**1 105 301**	**1 020 036**	**1 083 671**	**6,2**
Volume facturé (E')	734 450	702 715	689 533	679 155	-1,5
Volume dégrevé (E'')	11 571	14 270	18 506	21 200	17,4
Volume consommé sans comptage [b] (F)	22 610	9 510	9 105	7 670	-15,8
Volume de service [a] (G)	41 212	29 482	23 092	23 550	-3,1
Volume consommé autorisé (H)=(E'+E''+F+G)	**809 843**	**755 977**	**739 786**	**731 575**	**-1,3**
RENDEMENT DE RESEAU (P104.3)	**72,98**	**69.4**	**73,40**	**68,24**	**-7,2**
Indice linéaire de consommation ILC	4.5	4,3	4,2	4,1	-2,6
Objectif Grenelle (=65+0,2*ILC)	65,91	65,86	65,84	65,82	-0.0

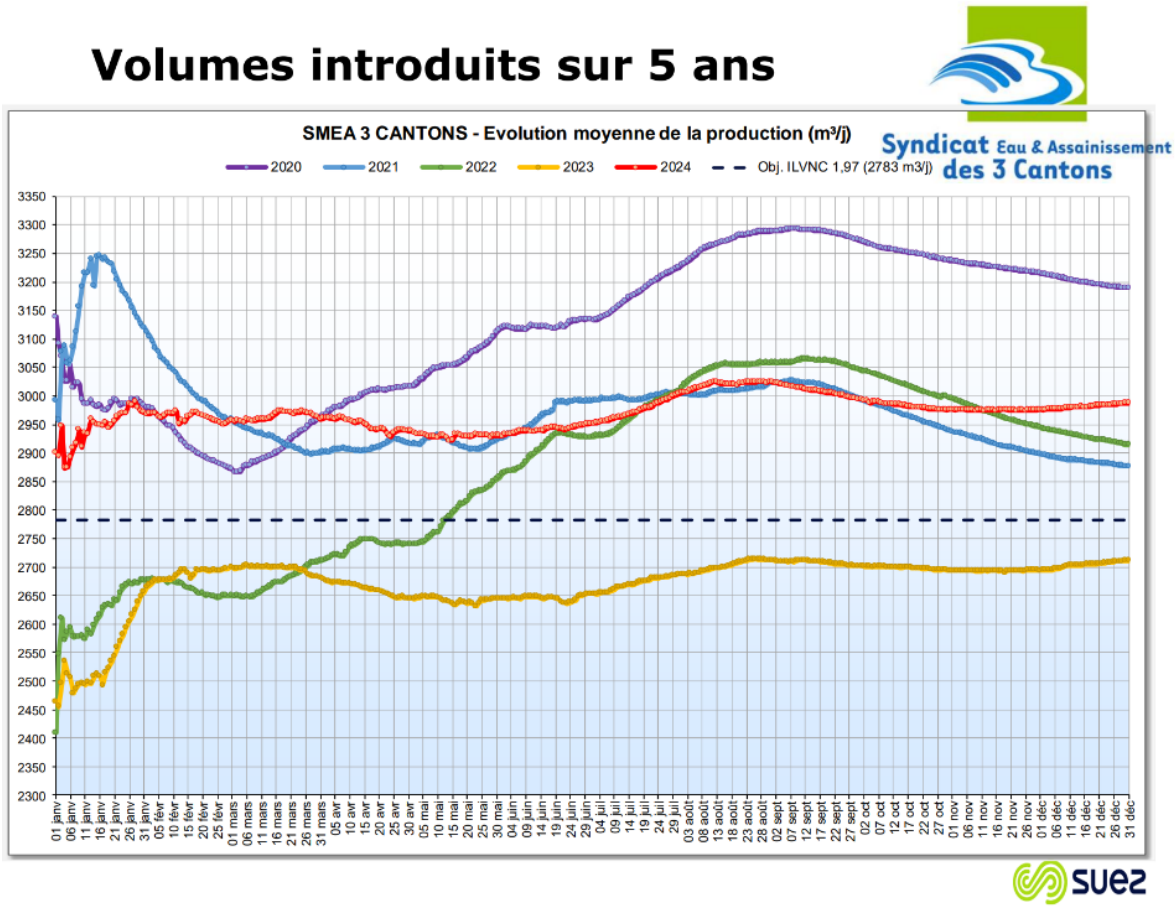
(a) Le volume de service est utilisé pour l'entretien des réservoirs, la désinfection après travaux, les purges des réseaux et les analyseurs de chlore.
(b) Le volume consommé sans comptage est utilisé pour les contrôles de poteaux incendie et les manœuvres de pompiers.
Rendement : [(volume facturé + volume dégrevé + volumes non comptabilisés) / volume mis en distribution] sur la base des volumes extrapolés sur l'année civile

Le rendement a baissé de 73,4% à 68,24% en 2024. L'objectif du nouveau contrat 2021-2030 est d'atteindre 78% au 31/12/2030.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

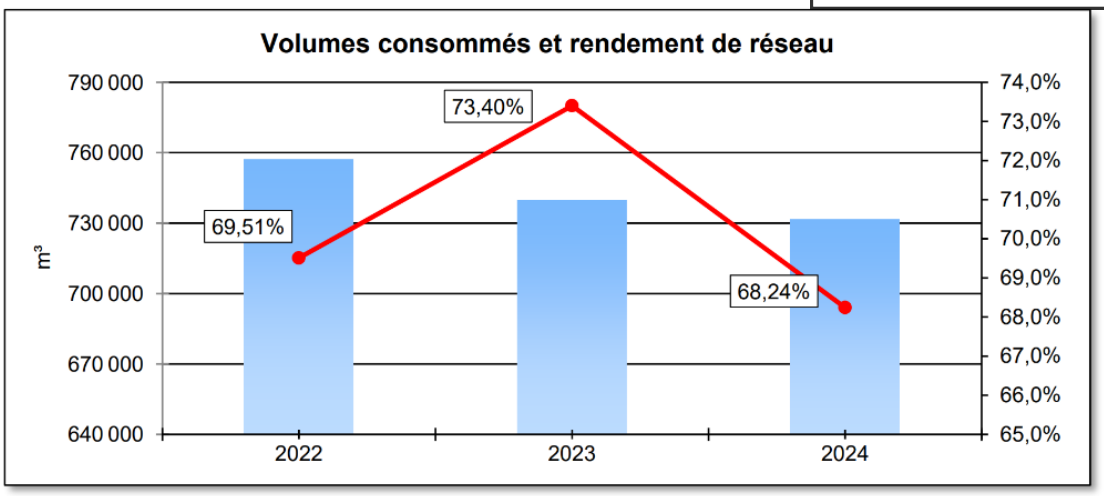


Le graphique ci-dessus présente les diverses variations du rendement de réseau depuis 2008.



Le graphique ci-dessus présente l'évolution annuelle de la somme des volumes produits et importés depuis 2020, dernière année de l'ancien contrat de délégation. On y constate les variations saisonnières de consommation ainsi que l'augmentation des volumes produits en 2024 en lien avec l'augmentation des pertes et la diminution des achats d'eau au SMEPRO.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE



La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 102,12 m³/abonné au 31/12/2024 et continue de diminuer depuis 2021 (103,81 m³/abonné au 31/12/2023).

5.7 Indice linéaire de pertes et indice linéaire de volumes non comptés

Le contrat de délégation avec SUEZ définit comme objectif contractuel annuel un indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) de **1,92 m³/km/j pour 2024**.

	2021	2022	2023	2024	Variation N/N-1 (%)
Volume mis en distribution (D)	1 120 146	1 105 301	1 020 036	1 083 671	**6,2**
Volume consommé autorisé (H)	809 843	757 177	739 786	731 575	-1,3
Volume de perte (J)=(D-H)	310 303	349 324	280 250	352 096	26,2
Linéaire de réseau de distribution en km (L)	506,647	506,169	505,696	506,803	0,2
Nombre de jours (M)	365	365	365	366	
P106.3 Indice linéaire de pertes (J)/(L*M)	**1,68**	**1,89**	**1,52**	**1,90**	**25,6**
Volume comptabilisé (E)	746 021	716 985	707 589	700 355	-1,0
Volumes non comptés (K) = (D-E)	374 125	389 516	312 447	383 316	22,7
P105.3 Indice linéaire de volumes non comptés (K)/(L*M)	**2,02**	**2,10**	**1,69**	**2,07**	**22,1**

Cet objectif contractuel n'a pas été atteint en 2024 puisque l'ILVNC s'établit à 2,07 m³/km/j.

5.8 Consommation électrique globale

Désignation	2021	2022	2023	2024
Consommation électrique en kWh	1 219 330	1 215 183	1 096 296	1 206 672
Evolution N/N-1 (%)	-10,0	-0,3	-9,8	+ 10,1

On note en 2024 une hausse globale des consommations électriques de 10,1%, liée notamment à la dégradation du rendement du réseau entraînant une augmentation des volumes prélevés (+7,8%) et produits par l'usine de traitement d'Artix (+10,5%).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

6 - Qualité de l'eau distribuée

6.1 Contrôle sanitaire et taux de conformité

L'eau potable du Syndicat fait l'objet d'un contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique et suivi par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Les prélèvements réalisés sur la ressource, la production et la distribution en 2024 n'ont présenté aucune non-conformité pour les paramètres physico-chimiques et microbiologiques.

Ainsi, en 2024, les taux de conformité sont de 100% comme l'année précédente.

P102.1 Taux de conformité des analyses physico chimiques : 100%
P101.1 Taux de conformité des analyses bactériologiques : 100%

Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Paramètre	Valeur	Unité	Seuil haut
BAIGTS DE BARN	Contrôle sanitaire	Hors référence	09/01/2024	CAT (0174)	Coliformes	1	nombre/ 100 ml	0
HAGETAUBIN	Contrôle sanitaire	Hors référence	31/10/2024	Cimetière (2952)	Coliformes	2	nombre/ 100 ml	0
SAINT GIRONS EN BEARN	Contrôle sanitaire	Hors référence	14/08/2024	Mairie (2210)	Température De L'Eau	25,78	degré Celsius	25

Pour la valeur hors référence à Baigts de Béarn, une contre analyse au niveau du compteur du CAT Bellevue a été réalisée le 11/01/2024 qui s'est avérée négative. Des purges du réseau internes de l'établissement ont été réalisées.
Pour la valeur hors référence à Hagetaubin, une contre analyse a été réalisée le 04/11/2024 qui s'est avérée négative.
Pour la valeur hors référence à Saint Girons en Béarn, il n'y a pas eu de contre analyse effectuée sur un dépassement de référence sur la température.

Les valeurs hors références n'entraînent pas de non-conformités.

⇒ **En annexe 2 : Bilan ARS 2024 sur la qualité de l'eau distribuée**

6.2 Contrôle des CVM

Suite à la découverte de concentration anormale en chlorure de vinyle monomère (CVM) sur quelques sites en France, il a été mis en évidence le relargage de ce composé chimique industriel de certaines conduites PVC datant des années antérieures à 1980.

Aussi, conformément à l'instruction DGS/EA4/2020/67 relative à la surveillance du Chlorure de vinyle monomère (CVM) dans les eaux destinées à la consommation humaine, le Syndicat doit procéder au repérage des canalisations à risque et réaliser des campagnes d'analyse ciblées de CVM dans l'eau.

Sur le Syndicat, le délégataire a déterminé **26 zones à risque**. Les quatre campagnes d'analyses (octobre 2021, juillet 2022, septembre 2022, mars 2023) ont montré des **points non conformes (5 à 7) sur les communes d'ARTHEZ DE BEARN Quartier N'Haux et de BEYRIE EN BEARN. Ces non-conformités s'expliquent par une absence ou très faible consommation et donc une stagnation d'eau dans le réseau.** Des purges de réseaux sont menées depuis par l'exploitant sur ces points.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

B – ETUDES ET TRAVAUX 2024

1 - Etudes

En 2024, le Syndicat a poursuivi deux études :

Nature	Montant global de l'opération
Poursuite de l'étude d'un forage dirigé humide sous voie SNCF à ARTIX afin de supprimer la canalisation qui passe dans le ruisseau Aulouze	50 000 € HT
Phase 1 du schéma directeur d'eau potable avec actualisation du PGSSE : connaissance actuelle du système d'eau potable	270 000 € HT

Par ailleurs, le Syndicat a mené en collaboration avec la commune de Saint Boes une étude pour le transfert au Syndicat de la compétence Eau potable de Saint Boes au 01/01/2025.
Enfin, le Syndicat a lancé en collaboration avec les Syndicats de la Région de Lescar et Gave & Baïse une étude des possibilités d'interconnexions avec les puits d'Artiguelouve du SMEA Gave & Baïse.

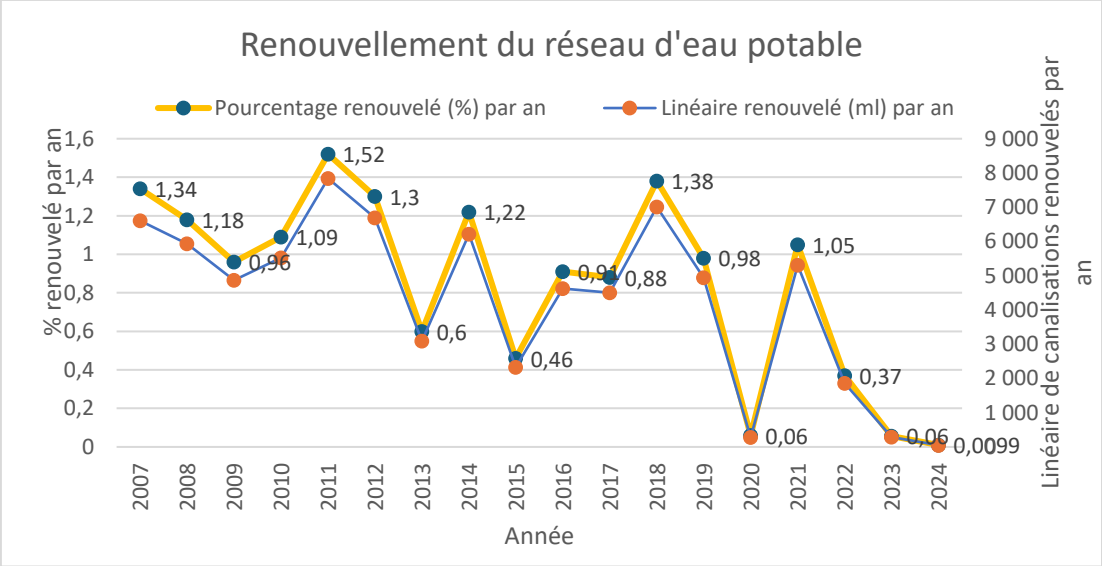
En parallèle, le Pays de Béarn poursuit l'étude Prospectiv'Eau sur la sécurisation de la ressource en eau cofinancée par les collectivités concernées dont le Syndicat.

2 - Travaux sur réseaux

2.1 Renouvellement des réseaux

En 2024, le seul chantier de renouvellement de réseaux a été réalisé sur la commune de HAGETAUBIN pour un montant de 10 000 €HT. Il concernait le dévoiement d'une conduite PVC63 sur 50 ml dans le cadre de l'aménagement d'un parking devant le restaurant L'Auberge.

50 ml de réseaux tous diamètres et matériaux confondus ont été renouvelés en 2024, soit un taux annuel de renouvellement de **0,01%. Le taux moyen de renouvellement cumulé sur 5 ans (indicateur P107.2) est de 0,31%.**



2.2 Extensions des réseaux

En 2024, le Syndicat a réalisé les extensions de réseaux suivantes :

Commune	Lieu	Nature des travaux	Montant global de l'opération
CESCAU	Chemin de Poey	Extension sur 50 ml en PE32	9 200 € HT

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

3 - Travaux sur ouvrages

En 2024, les seuls travaux sur ouvrages ont consisté à démonter le bardage de la façade ouest du réservoir de 2000 m³ à SERRES SAINTE MARIE en raison de la réverbération provoquée chez les riverains en hiver. Le montant de travaux s'élève à 6 000 € HT.

C – ORIENTATIONS 2025

1 - Etudes

Nature	Montant global de l'opération
Poursuite de l'étude d'un forage dirigé humide sous voie SNCF à ARTIX afin de supprimer la canalisation qui passe dans le ruisseau Aulouze	50 000 € HT
Phases 2 et 3 du schéma directeur d'eau potable avec actualisation du PGSSE	270 000 € HT
Poursuite en co-maîtrise d'ouvrage avec le SMAEP Région de Lescar et le SMEA Gave & Baïse à l'étude des possibilités d'interconnexions avec les puits d'Artiguelouve du SMEA Gave & Baïse	4 200 € HT

En parallèle, le Pays de Béarn poursuit l'étude Prospectiv'Eau sur la sécurisation de la ressource en eau cofinancée par les collectivités concernées dont le Syndicat.

2 - Travaux sur réseaux

2.1 Renouvellement des réseaux

Compte tenu de l'élaboration du schéma directeur d'eau potable, le renouvellement de réseaux concerne en 2025 uniquement des canalisations très vétustes dans le cadre d'aménagements de voirie :

Commune	Lieu	Nature des travaux	Montant global de l'opération
ARTIX	Rue Montaigne	Renouvellement sur 110 ml en PVC90	50 500 € HT
BAIGTS DE BEARN	Rue Lacarrère	Renouvellement sur 300 ml en PVC75	87 500 € HT

2.2 Extensions des réseaux

Afin de desservir les nouveaux secteurs urbanisables des communes, il est prévu les extensions suivantes en 2025 :

Commune	Lieu	Nature des travaux	Montant global de l'opération
SALLESPISSE	RD 933	Fonçage sur 20 ml en PE50	20 000 € HT

3 - Travaux sur ouvrages

Compte tenu du lancement du schéma directeur d'eau potable, aucune programmation de travaux sur ouvrages n'est prévue en 2025, à l'exception de l'installation de grilles anti-volatiles sur les ventilations de l'usine de traitement d'eau potable d'Artix pour un montant de 6 000 € HT.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III - INDICATEURS FINANCIERS

A - SYSTEME DE FACTURATION

La majorité des compteurs des abonnés du Syndicat ne dispose pas de la télérelève. Ils sont relevés manuellement une fois par an, en septembre.

La facturation s'établit ainsi :

- au cours de la première quinzaine d'avril N : abonnement du 1er semestre de l'année N (janvier-juin), + volumes consommés estimés de la période écoulée correspondant à 50% de la consommation de l'année N-1,
- au cours de la première quinzaine d'octobre N : abonnement du 2nd semestre de l'année N (juillet-décembre), + volumes réellement consommés sur l'année écoulée entre les relèves des mois de septembre N-1 et N, déduction faite de l'acompte facturé en avril N.

Les compteurs des abonnés des communes d'ARTIX et de LABASTIDE-MONREJEAU sont équipés de télérelève. La facturation de la consommation de ces compteurs se fait sur la base de la consommation réelle relevée pour chaque facture semestrielle.

B - INDICATEURS FINANCIERS

1 – Eléments constitutifs du prix de l'eau

Le prix de l'eau potable est constitué des éléments suivants :

- Part fixe pour la collectivité,
- Part fixe pour le délégataire,
- Prix au m³ pour la collectivité,
- Prix au m³ pour le délégataire (*frais de production - achats d'eau - distribution - dépannage - entretien - facturation - encaissement*...),
- Redevances pour l'Agence de l'Eau Adour Garonne, réformées à compter de 2025,
- Taxe sur la valeur ajoutée pour l'Etat (TVA).

La réforme des redevances pour l'Agence de l'Eau entre en vigueur au 1er janvier 2025 :

- la redevance Lutte contre la pollution (0,33 €HT/m³ en 2024), est remplacée par la redevance Consommation d'eau potable (0,32 €HT/m³ en 2025),
- la redevance Préservation de la Ressource est maintenue, passant de 0,077 €HT/m³ en 2024 à 0,09 €HT/m³ en 2025,
- la redevance Performance des réseaux d'eau potable est ajoutée (0,07 €HT/m³ en 2025). Elle est égale au tarif de base fixé à 0,35 €HT/m³ multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 et 1 en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité distributrice. Ce coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,2 en 2025 car la performance des réseaux d'eau n'est pas prise en compte pour cette première année de réforme.

⇒ **En annexe 3 : note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - année 2025**

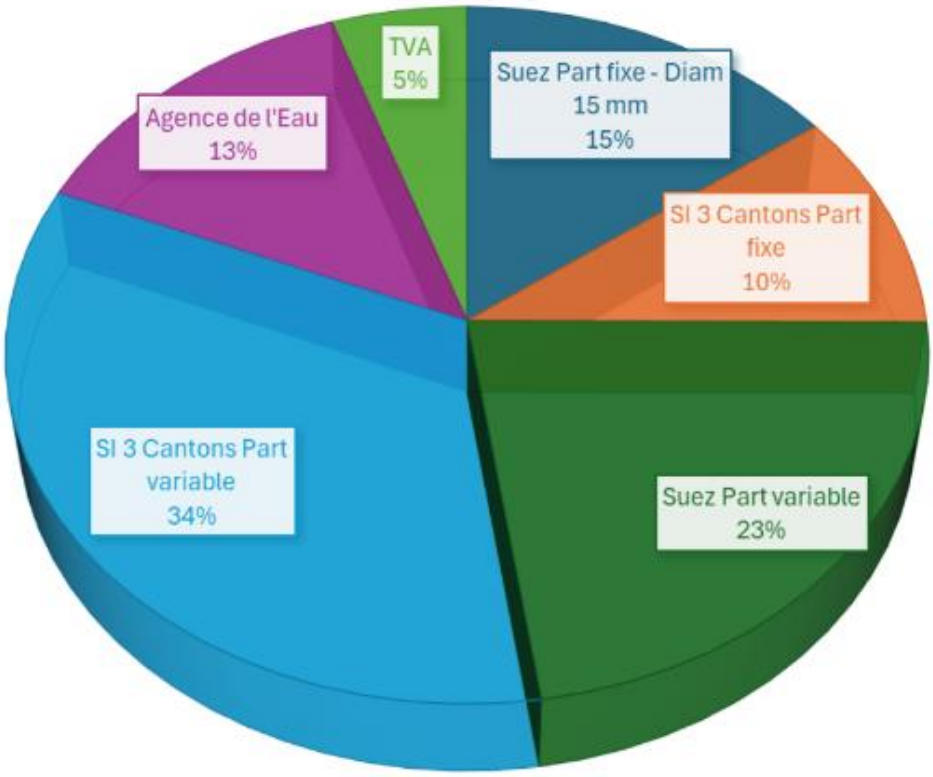
2 – Tarifs applicables

Les tarifs applicables et leur évolution par rapport à l'année précédente sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Eau potable		Unité	2023 €/m³	2023 pour 120m³	2024 €/m³	2024 pour 120m³	2025 €/m³	2025 pour 120m³	Evolution N/N-1 (%)
Part fixe HT	Délégataire	€/m³	50,55	50,55	53,73	53,73	54,66	54,66	+1,73
	Collectivité	€/m³	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00	37,00	0,00
Part variable HT	Délégataire	€/m³	0,6541	78,49	0,6823	81,88	0,6941	83,29	+1,72
	Collectivité	€/m³	1,015	121,80	1,015	121,80	1,015	121,80	0,00
Redevance Pollution HT	Agence de l'Eau	€/m³	0,330	39,60	0,330	39,60	-	-	-
Redevance Préservation ressource HT	Agence de l'Eau	€/m³	0,077	9,24	0,077	9,24	0,090	10,80	+16,88
Redevance Consommation d'eau	Agence de l'Eau	€/m³	-	-	-	-	0,32	38,40	-
Redevance Performance des réseaux d'eau potable	Agence de l'Eau	€/m³	-	-	-	-	0,07	8,40	-
Montant HT pour 120m³		€	336,68		343,25		354,35		+3,23
TVA 5,5%		€	18,52		18,88		19,49		+3,23
Montant TTC pour 120m³		€	355,20		362,13		373,84		+3,23
Montant TTC par m³		**€/m³**	**2,96**		**3,02**		**3,11**		+3,23

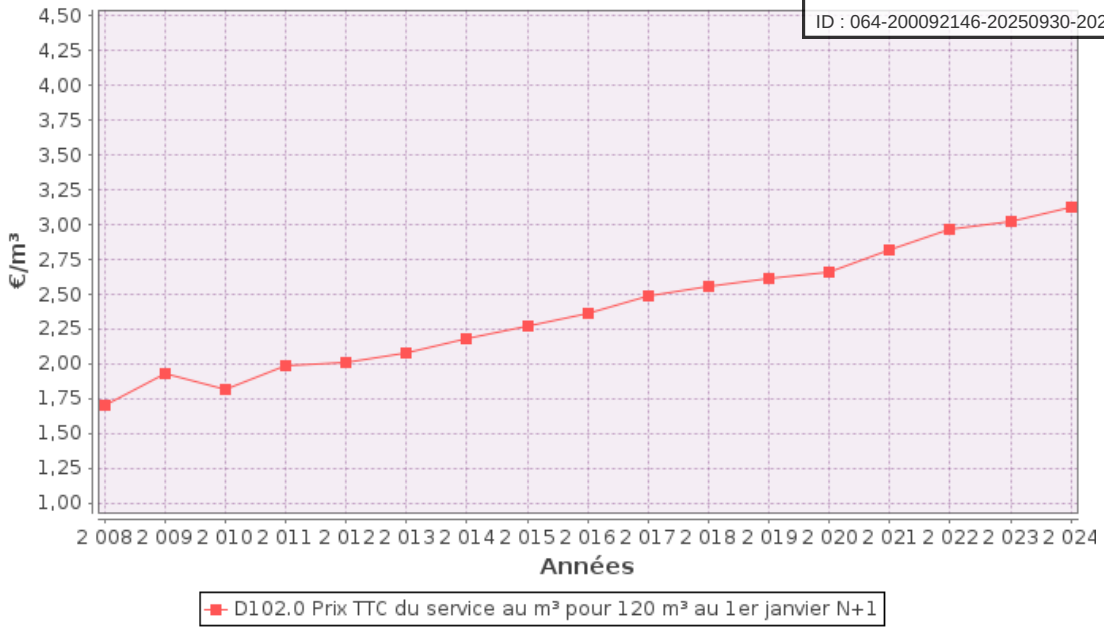
Le graphique suivant présente la répartition du prix de l'eau potable pour l'année 2024 :



Le prix de l'eau a augmenté de 3,23% entre 2024 et 2025 en raison de la concession de service public et de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau. Les parts fixes et variables du Syndicat n'ont pas augmenté.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Le graphique suivant présente l'évolution du prix de l'eau potable depuis 2008 :



⇒ **En annexe 4 : Spécimen de facture part eau potable 2024**

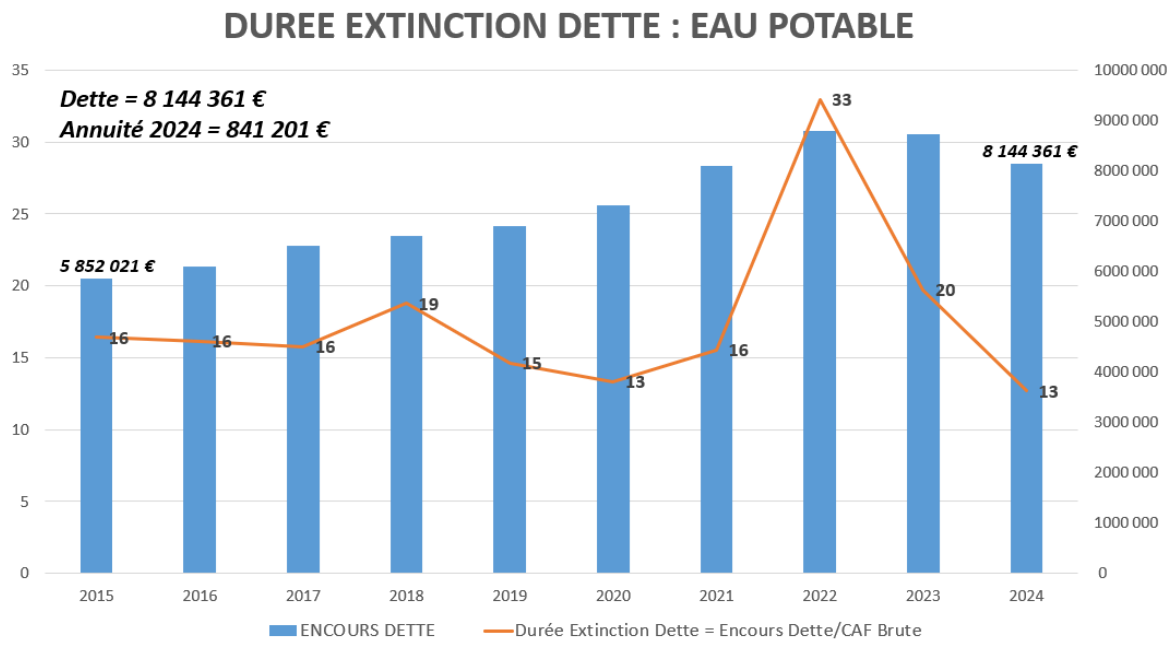
C – AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1 - Recettes d'exploitation

Les recettes du Syndicat liées à la vente d'eau au 31/12/2024 s'élèvent à 1 143 259 € (1 018 540 € en 2023).
La location des sites par les opérateurs de téléphonie représente **50 311 € de recettes supplémentaires** (46 826 € en 2023).

2 - Etat de la dette

Au 31/12/2024, l'encours de la dette est de 8 144 361 € et l'épargne brute annuelle de 603 485 €, soit une durée d'extinction de la dette de 13 ans *(seuil critique à 15 ans).*



Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

⇒ **En annexe 5 : CARE SUEZ 2024**

⇒ **En annexe 6 : compte administratif Eau potable 2024**

3 - Loi Oudin

En 2024, le Syndicat a versé 1000 € à la ville de Lescar pour sa convention de coopération décentralisée avec Beit Fajjar en Palestine concernant la phase 3 du projet qui se déroule de 2024 à 2026.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – SYNTHESE DES INDICATEURS

		Exercice 2023	Exercice 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (au 31/12/N)	14 708	14 722
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	3,02	3,11
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jour)	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	73,4%	68,24%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,7	2,07
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,5	1,9
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,5%	0,31%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0003	0.0001
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	20 ans	13 ans
P154.0	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	1,27	1,43
P155.1	Taux de réclamation (/1000 abonnés)	9,1	10,35

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

ANNEXES

Annexe 1 : Synoptique 2024,
Annexe 2 : Bilan ARS sur la qualité de l'eau distribuée 2024,
Annexe 3 : Note d'information 2025 Agence de l'Eau Adour Garonne,
Annexe 4 : Spécimen de facture eau potable 2024
Annexe 5 : CARE SUEZ 2024
Annexe 6 : Compte administratif Eau potable 2024

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

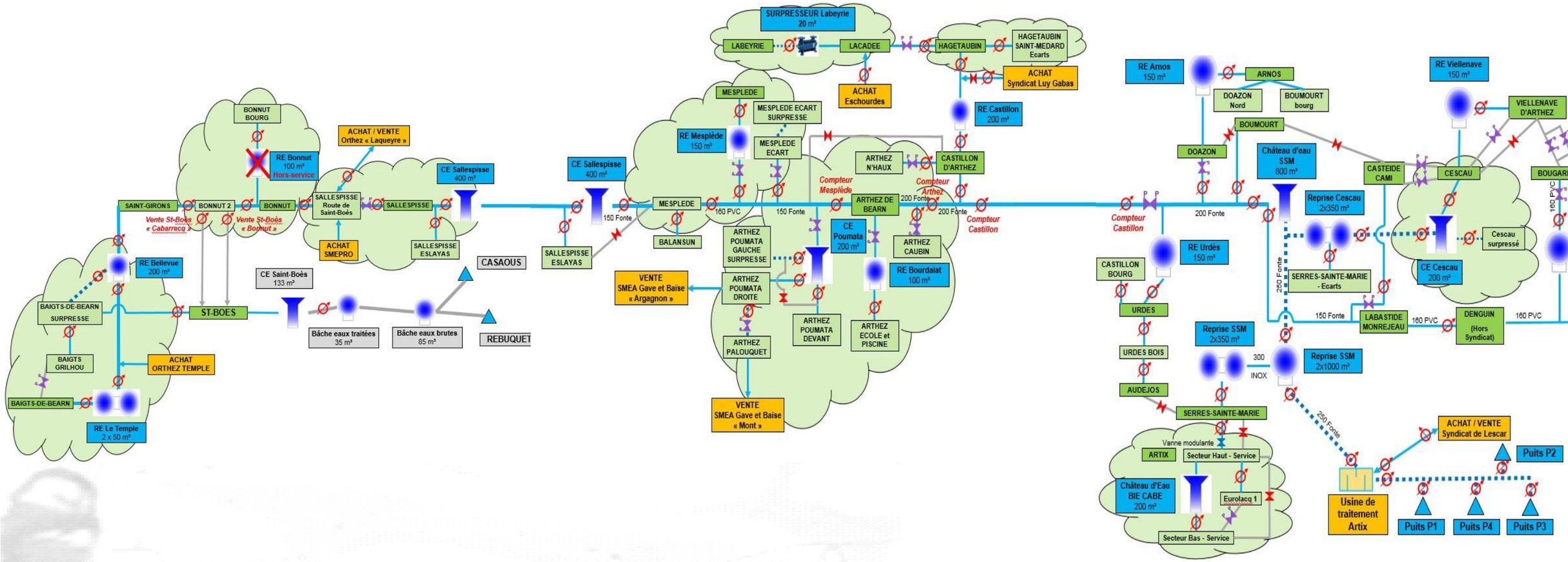
ANNEXE 1

SYNOPTIQUE EAU POTABLE
ANNEE 2024

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

SYNOPTIQUE DU RESEAU

Le synoptique planimétrique du réseau d'eau potable du Syndicat Mixte Eau et Assainissement des Trois Cantons est représenté sur la figure suivante :



Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

ANNEXE 2

BILAN ARS SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE ANNEE 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

QUALITÉ DES EAUX DESTINÉES À LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2024

Unité de Gestion d'Exploitation :

0640054 - SYNDICAT DES TROIS CANTONS

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

ARS Nouvelle-Aquitaine - Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques de l'ARS Nouvelle Aquitaine - Cité administrative, Boulevard Tourasse CS 11604 - 64 016 PAU Cedex
Téléphone : 09 69 37 00 33 - Courrier : ars-dd64-sante-environnement@ars.sante.fr - Site :

Sommaire

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine 3

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion 6

Organisation de l'alimentation en eau 6

Données sur les ressources de l'unité de gestion 7

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion 8

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution 10

UDI BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 11

UDI BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 15

UDI BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 16

UDI SAINT BOES - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 17

UDI SAINT BOES - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 21

UDI SAINT BOES - Liste des dossiers de non-conformité en 2024 22

UDI SAINT BOES - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 23

UDI REGION D'ARTIX - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 24

UDI REGION D'ARTIX - Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024 28

UDI REGION D'ARTIX - Liste des dossiers de non-conformité en 2024 29

UDI REGION D'ARTIX - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 30

UDI LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN - Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024 31

UDI LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN - Bilan global et conclusion sur la qualité des eaux distribuées en 2024 35

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion 36

Conclusion générale sur l'unité de gestion 37

Signature du document 40

Annexes 41

Liste des sigles 42

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Introduction à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

La qualité bactériologique

Pour la santé publique, la qualité bactériologique de l'eau destinée à la consommation humaine est une préoccupation majeure.

Elle est évaluée par la recherche de germes naturellement abondants dans l'intestin des hommes et des animaux.
La présence de ces germes dits "témoins de contamination fécale" dans l'eau laisse suspecter la possibilité de présence de micro-organismes dangereux pour l'homme (pathogènes).

L'appréciation de la qualité bactériologique de l'eau délivrée par une unité de distribution est réalisée à partir de la proportion, exprimée en pourcentage, du nombre d'analyses conformes par rapport au nombre total d'analyses effectuées dans l'année (sur trois ou cinq années s'agissant des petites UDI).

La présence de germes peut traduire la vulnérabilité de la ressource ou l'insuffisance de la chaîne captage - traitement - stockage - distribution.

En prévention, il est obligatoire réglementairement, de préserver les points de captage par des périmètres de protection.
Il est également nécessaire d'envisager la désinfection pour les points d'eau vulnérables.

L'entretien et l'exploitation des réservoirs et des réseaux doivent aussi prendre en compte la prévention des contaminations bactériologiques. Les précautions à prendre concernent notamment, la désinfection des ouvrages après l'entretien annuel obligatoire des réservoirs, et avant remise en service lors de travaux.

La qualité physico-chimique

Les eaux contiennent un grand nombre de substances naturelles ou artificielles dont la concentration peut être bénéfique à la santé ou au contraire lui porter atteinte.

Les éléments non toxiques comprennent principalement ceux en relation avec la composition naturelle des eaux.
Ce sont des éléments tels que le calcium, le magnésium, le sodium, le potassium, les chlorures et les sulfates qui participent majoritairement à la minéralisation totale de l'eau. La dureté, exprimée en degrés français, représente la teneur en calcium et en magnésium. A partir de 20°F environ, et en fonction de la température, l'eau est susceptible d'être entartrante (dépôt de calcaire).

D'autres éléments, également non toxiques en deçà de certaines concentrations, restent indésirables de par leur incidence sur le goût, l'odeur et la formation de dépôt. C'est le cas du fer, du cuivre, du manganèse, du zinc, du phosphore.

Les paramètres azotés (nitrates, nitrites et ammoniaque) sont souvent témoins d'une contamination de la ressource. Leur forte concentration peut présenter des risques sanitaires particuliers, notamment pour les jeunes enfants et les femmes enceintes.

Le fluor est un cas particulier puisqu'une concentration voisine de 1 mg/L est favorable à la prévention des caries dentaires alors que des concentrations supérieures peuvent entraîner des effets néfastes pour la santé (au-delà de 2 à 3 mg/L).

Les paramètres organoleptiques sont destinés à évaluer l'aspect de l'eau (turbidité), l'odeur et la saveur ainsi que la couleur.

Les éléments toxiques sont représentés par les pesticides, les métaux lourds, certains composés organochlorés d'origine industrielle, les cyanures, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Des effets néfastes pour la santé sont susceptibles d'apparaître en fonction des doses absorbées et de la durée de consommation, sans négliger les autres apports alimentaires ou environnementaux.

Par ailleurs, des mesures sont effectuées sur le terrain afin de connaître la concentration en désinfectant résiduel dans l'eau du réseau (si un traitement au chlore est réalisé), la température de l'eau, le pH (acidité ou basicité de l'eau), la conductivité (évaluation de la minéralisation). Un pH acide (inférieur à 6,5) et/ou une faible minéralisation (conductivité inférieure à 200 microS/cm) sont les signes d'une eau pouvant être agressive, c'est à dire capable de dissoudre les métaux avec lesquels elle est en contact prolongé. Cet aspect peut présenter un risque indirect pour la santé en présence, par exemple, de canalisations en plomb.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

L'organisation du contrôle sanitaire

L'eau potable est un des produits alimentaires les mieux contrôlés.

Outre l'auto-surveillance à exercer par l'exploitant, les installations de production et de distribution de l'eau potable sont soumises à un contrôle mis en oeuvre par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ce contrôle s'applique sur l'ensemble des réseaux, depuis le captage jusqu'au robinet des consommateurs.

La fréquence, le type de contrôles et d'analyses sont fixés par le Code de la Santé Publique et sont adaptés à l'origine et la nature des eaux, aux traitements mis en œuvre et à l'importance de la population desservie. Les échantillons d'eau prélevés en des points représentatifs sont analysés par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé.

En cas de dépassement de normes, l'exploitant est immédiatement informé et doit prendre les mesures de correction nécessaires. Les mesures prises peuvent aller dans les cas les plus graves, jusqu'à recommander la non utilisation de l'eau pour les besoins alimentaires.

Les données recueillies au cours du contrôle sanitaire permettent le suivi de la qualité et l'information de l'ensemble des responsables, gestionnaires et consommateurs.

Le présent document constitue le bilan de qualité établi annuellement par l'ARS et adressé au maître d'ouvrage et à l'exploitant. Il est communicable au public.

Information des usagers

Les informations sur la qualité de l'eau (bilan annuel et/ou synthèse annuelle), adressées par l'ARS, doivent être affichées en mairie.

De plus, l'ensemble des résultats d'analyses doit pouvoir être consulté par tout usager qui en fait la demande.

Les éléments essentiels du bilan de qualité font l'objet d'une synthèse établie par l'ARS à joindre à chaque facture d'eau.

De plus, en cas de risque sanitaire particulier lié à la qualité de l'eau, une information des usagers doit être faite sans délai, par l'exploitant et/ou le responsable des installations. Cette information est également à réaliser pour les eaux agressives, pour les eaux régulièrement contaminées sur le plan bactériologique ou pour les eaux présentant des pollutions particulières.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est accessible sur le site internet du Ministère chargé de la santé à l'adresse: https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau. Les notes synthétiques de qualité par UDI sont disponibles à l'adresse: https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udi_infofactures.map.

Recommandations de consommation

Plomb et métaux

Le plomb est un toxique dont il convient de limiter l'accumulation dans l'organisme. Il est donc recommandé lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), de ne pas utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments pendant une ou deux minutes d'écoulement. Une vaisselle préalable (voire une douche si la salle d'eau est alimentée par la même colonne montante dans la cuisine) permet d'éliminer l'eau ayant stagné dans les tuyaux sans la gaspiller. Cette pratique assure l'élimination de la plus grande partie des éléments métalliques dissous dans l'eau.

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb (canalisations internes des habitations jusque dans les années cinquante, branchements publics jusque dans les années soixante). A ce titre, le remplacement des branchements publics en plomb est une obligation pour les responsables de réseaux, avec un délai de réalisation échu au 25 décembre 2013.

Il est également déconseillé d'utiliser l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...) dans la mesure où une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau. Les commerces ou entreprises alimentaires et les cantines ne doivent utiliser l'eau du réseau pour la fabrication des denrées alimentaires qu'après un écoulement prolongé correspondant à la contenance des canalisations intérieures de l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Fluor

Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque la concentration en fluorures dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demander conseil à votre médecin ou votre dentiste.

Légionelles

Afin de réduire les risques de développement de bactéries et en particulier des légionelles au niveau des réseaux d'eau chaude sanitaire, il est recommandé de maintenir la température de production d'eau chaude sanitaire à 50°C minimum et à 55°C maximum au point d'usage (douche...) pour éviter tout risque de brûlure. Il est également fortement conseillé de vidanger et de détartrer régulièrement les ballons d'eau chaude, ainsi que de nettoyer et de détartrer les pommes et flexibles de douches, et les filtres de robinet (à remplacer si l'état d'usure le nécessite).

Les normes de qualité de l'eau de consommation

Le programme de contrôle sanitaire et les normes de qualité applicables sont issus de directives européennes retranscrites en droit français, notamment par des arrêtés modifiés du 11 janvier 2007. Les normes de qualité font l'objet de 2 types d'exigences.

Les limites de qualité

Les limites de qualité concernent les paramètres dont la présence dans l'eau présente des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que des substances chimiques tels que les nitrates, les pesticides, certains métaux et solvants chlorés, les hydrocarbures polycycliques (HAP) et les sous-produits de la désinfection de l'eau.

L'eau destinée à la consommation humaine doit être conforme aux limites de qualité.

Les références de qualité

Les références de qualité concernent des paramètres indicateurs de qualité témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Sans incidence directe sur la santé aux concentrations normalement présentes dans l'eau, ces substances peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations et/ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux références de qualité.

Les valeurs indicatives

Les valeurs indicatives concernent des paramètres chimiques pour lesquels il n'existe pas d'exigences de qualité définies dans la législation européenne. Elles permettent d'évaluer la qualité de l'eau et de gérer la présence de ces paramètres. Ces valeurs concernent aujourd'hui uniquement les métabolites de pesticides non pertinents après évaluation de l'Anses (valeur indicative : 0,9 microgramme/L). À terme, d'autres paramètres pourraient être intégrés avec des valeurs indicatives.

L'eau destinée à la consommation humaine doit satisfaire aux valeurs indicatives.

Les valeurs de vigilance

Les valeurs de vigilance concernent des paramètres d'intérêt ou des paramètres dits « émergents », qui constituent un sujet de préoccupation sanitaire (perturbateurs endocriniens suspectés, médicaments, microplastiques, ...). Ces paramètres font l'objet d'une surveillance dans le cadre d'un mécanisme de vigilance qui permet d'organiser un suivi et d'acquérir des connaissances sur ces paramètres.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau doit réaliser une surveillance de ces paramètres et/ou mettre en place des mesures correctives.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Partie A : Informations sur les installations de l'unité de gestion

Organisation de l'alimentation en eau

Unité de gestion et d'exploitation

La distribution de l'eau potable est un service public mis en oeuvre par la commune ou un regroupement de communes, maître d'ouvrage des installations. L'exploitation du service peut-être réalisée soit en régie communale, syndicale ou communautaire, soit confiée par délégation de service public à une entreprise privée.

Une unité de gestion est caractérisée par un même maître d'ouvrage et un même exploitant.

Description sommaire d'un système d'alimentation en eau

Un système d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes définies d'amont en aval :

1. L'origine de l'eau :

Il s'agit de la ressource : captage ou mélange de captages qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...).

Les prélèvements effectués sur les captages caractérisent l'eau brute avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. La production d'eau

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Dans quelques cas, certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

Les prélèvements effectuées caractérisent l'eau mise en distribution aux abonnés : ils sont réalisés en sortie de station de traitement-production ou au point de mise en distribution (premier abonné du réseau).

3. La distribution de l'eau

Une unité de distribution est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage.

Les prélèvements effectués sur l'unité de distribution sont représentatifs de la qualité de l'eau desservie aux usagers.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Données sur les ressources de l'unité de gestion

Situation administrative des captages

Rappels règlementaires :

L'instauration et le respect des périmètres de protection autour des captages d'eau destinée à la consommation humaine est une obligation légale ancienne. Créée par la première loi sur l'eau du 16 décembre 1964 pour tout nouveau captage, cette obligation a été étendue, par la seconde loi sur l'eau du 2 janvier 1992, aux captages créés avant 1964 qui ne bénéficient pas d'une protection naturelle et à tous les captages par la loi relative à la politique de santé publique du 9 août 2004.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du maître d'ouvrage du captage.

Les périmètres de protection sont instaurés lorsqu'un arrêté de déclaration d'utilité publique a été signé par le Préfet. Les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la déclaration d'utilité publique.

Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur est fourni en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 relatifs aux rapports annuels sur le prix de la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

Règles de calcul :

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% Aucune action.
20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours.
40% Avis de l'hydrogéologue agréé signé.
50% Dossier recevable déposé en préfecture.
60% Arrêté préfectoral signé.
80% Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
100% Procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Pour atteindre 100%, la collectivité doit mettre en oeuvre une surveillance effective et pérenne du respect des prescriptions de l'arrêté de déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection réglementaires autour de ce captage. Il est demandé qu'un bilan annuel de cette surveillance soit transmis à l'Agence Régionale de Santé pour justifier de cette surveillance.

Le tableau ci-dessous résume la position administrative des captages alimentant l'unité de gestion.

Gestionnaire du ou des captages : SYNDICAT DES TROIS CANTONS

Descriptif du ou des captages				Situation administrative				Indicateur d'avancement
Nom	Type	Commune d'implantation	Code BRGM	Etat de la procédure	Avis hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Arrêté DUP	Indice de protection
ARTIX P1	PUITS	ARTIX	10046X0089	Procédure terminée (captage public)	01/12/1991	17/02/2005	06/04/2005	80 %
ARTIX P2	PUITS	ARTIX	10046X0090	Procédure terminée (captage public)	01/12/1991	17/02/2005	06/04/2005	80 %
ARTIX P4	PUITS	BESINGRAND	10292X0024	Procédure terminée (captage public)	01/12/1991	17/02/2005	06/04/2005	80 %
ARTIX P3	PUITS	LABASTIDE-CEZERAC Q	10046X0091	Procédure terminée (captage public)	01/12/1991	17/02/2005	06/04/2005	80 %
REBUQUET	SOURCE	SAINT-BOES	10034X0006	Procédure terminée (captage public)	30/09/1987	23/09/1988	30/11/1988	80 %
CASAOUS	SOURCE	SAINT-BOES	10034X0010	Procédure terminée (captage public)	30/09/1987	23/09/1988	30/11/1988	80 %

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Données sur les unités de distribution de l'unité de gestion

064000339 - BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
2 393	2 393	2 393	2 393

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
064	64087	BAIGTS-DE-BEARN	-	100	867
064	64135	BONNUT	-	100	801
064	64479	SAINT-GIRONS-EN-BEARN	-	100	179
064	64501	SALLESPISSE	-	100	585

064000435 - SAINT BOES

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
364	364	364	364

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
064	64471	SAINT-BOES	ST BOES	100	370

064000456 - REGION D'ARTIX

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
10 902	10 902	10 902	10 902

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
064	64254	HAGETAUBIN	HAGETAUBIN	66,667	380
064	64171	CASTEIDE-CAMI	CASTEIDE CAMI	100	271
064	64048	ARNOS	ARNOS	100	134
064	64057	ARTHEZ-DE-BEARN	ARTHEZ DE BEARN	100	1 829
064	64061	ARTIX	ARTIX	100	3 446
064	64142	BOUGARBER	BOUGARBER	100	857
064	64144	BOUMOURT	BOUMOURT	100	156
064	64181	CASTILLON (CANTON D'ARTHEZ-DE-BEARN)	CASTILLON D'ARTHEZ	100	336
064	64184	CESCAU	CESCAU	100	624
064	64200	DOAZON	DOAZON	100	184
064	64288	LABASTIDE-CEZERACQ	LOTIS. BORDENAVE	10	58
064	64290	LABASTIDE-MONREJEAU	LABASTIDE MONREJEAU	100	594
064	64300	LACQ	LACQ / AUDEJOS	14,079	146
064	64300	LACQ	URDES / URDES	29,701	307
064	64382	MESPLEDE	MESPLEDE	100	328
064	64521	SERRES-SAINTE-MARIE	SERRES STE MARIE	100	601
064	64088	BALANSUN	BALANSUN	100	313
064	64121	BEYRIE-EN-BEARN	BEYRIE EN BEARN	100	195
064	64554	VIELLENAVE-D'ARTHEZ	VIELLENAVE D'ARTHEZ	100	227

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

064003587 - LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN

Population alimentée

Population permanente	Population été	Population hiver	Population décret
461	461	461	461

Commune(s) et quartier(s) alimenté(s)

Dpt	N° INSEE	Commune	Zone alimentée	% de la commune alimentée	Population alimentée (hab.)
064	64254	HAGETAUBIN	ECARTS HAGETAUBIN	33,333	190
064	64295	LABEYRIE	LABEYRIE	100	106
064	64296	LACADEE	LACADEE	100	145

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Partie B : Qualité de l'eau distribuée par unité de distribution

Le bilan annuel de la qualité :

Le bilan annuel de qualité est établi par unité de distribution. Il porte sur les analyses d'eau prélevée sur cette zone et les installations qui l'alimentent : la station de traitement-production quand l'eau est distribuée après traitement, la ressource quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Pour plus d'informations, se reporter en annexe 2.

L'indicateur global de qualité :

Sur la base des résultats d'analyses de l'unité de distribution logique, un indicateur global est calculé et assorti d'une appréciation sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée.

L'indicateur global prend en compte les 30 paramètres (ou familles de paramètres) recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau distribuée et faisant l'objet d'une limite de qualité. Il correspond au classement le plus défavorable de l'ensemble de ces 30 paramètres.

Les résultats pris en compte sont des résultats des analyses du contrôle sanitaire, des contrôles renforcés et des recontrôles, dès lors qu'ils sont représentatifs de la qualité de l'eau de l'ensemble de l'unité de distribution.

Des résultats d'analyses des années antérieures (dans la limite de cinq années) peuvent également être pris en compte dans le calcul de l'indicateur si le nombre de résultats d'analyses de l'année du bilan est insuffisant pour réaliser le calcul (cas des petites unités de distribution).

Indicateur global de qualité	
A	Eau de bonne qualité
B	Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
C	Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
D	Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Pour votre unité de gestion, le bilan concerne les unités de distribution suivantes :

064000339 - BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS

064000435 - SAINT BOES

064000456 - REGION D'ARTIX

064003587 - LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS (0640[illegible])

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS

Code : 064000339

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					28	0,00		10,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					28	0,00		24,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	28	0,00		1,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			28	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			28	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					16	-2,50	15,11	21,40		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	28	11,00	16,79	25,70		1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	28	0,00	0,21	6,00		
COULEUR (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						28	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	19	0,00	0,01	0,10		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	9	0,00	0,06	0,16		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					28	0,09	0,22	0,36		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					28	0,09	0,25	0,42		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					4	26,00		34,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					6	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	6	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					6	175,00		320,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	28	7,20		8,00		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					4	7,30		7,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					6	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					19	13,20		27,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					19	15,00		30,40		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					14	60,20	81,61	89,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	19	4,20	16,09	22,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	28	311,00	457,93	596,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					14	4,22	17,42	20,30		
POTASSIUM	mg/L					6	1,38	1,76	2,07		
SODIUM	mg/L				200,00	6	4,57	10,31	13,20		
SULFATES	mg/L				250,00	19	13,00	18,21	20,00		

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Code : 064000339

Unité de distribution : BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	7	0,00	1,13	5,53		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	16	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L				0,50	12	0,00	0,00	0,03		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			19	3,30	16,93	23,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			19	0,00	0,09	0,46		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			19	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	19	0,00	0,40	0,63		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	6	0,00	1,48	5,77		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,27	0,42		
BARYUM	mg/L				0,70	6	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			6	0,00	0,02	0,04		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			1	1,16	1,16	1,16		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			6	0,00	0,27	1,60		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			6	0,06	0,12	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			1	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			6	0,00	1,68	2,56		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,02	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,02	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,07	0,09	0,10		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					3	0,04	0,04	0,05		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	6,39	6,39	6,39		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	3	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	3	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			7	0,00	0,80	2,93		
CHLORITES EN CAS DE TRAITEMENT POUVANT EN GÉNÉRER	mg/L		0,70		0,20	3	0,00	0,00	0,00		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			7	0,00	0,84	3,44		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			7	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			7	0,00	0,29	1,17		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			7	0,00	1,93	7,54		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
3-CHLOROPROPÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			7	0,00	0,01	0,10		
DICHLORO MÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

S²LO
Code : 064000339

Unité de distribution : BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
ATRAZINE	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,00	0,01		
SIMAZINE	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,01	0,01		

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE
Code : 064000339

Unité de distribution : BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
MÉTAZACHLORE	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,00	0,01		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			6	0,01	0,03	0,04		
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			6	0,03	0,05	0,07		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					6	0,00	0,04	0,05		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrim, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-methyl, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifluraline, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS (0640[illegible])

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **2**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	09/01/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	TEMPÉRATURE DE L'EAU	14/08/2024	25,70 °C				25,00

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS (0640[illegible])

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	28	28
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	28	28
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	1
Respect des références de qualité	**96,43 %**	**96,43 %**

Observations / recommandations techniques :

Le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la température de l'eau et les bactéries coliformes.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution SAINT BOES (064000435)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : SAINT BOES

Code : 064000435

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					6	0,00		6,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					6	0,00		6,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	6	0,00		1,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			6	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					6	10,00	16,48	20,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	6	11,00	16,00	20,00		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	6	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						6	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	4	0,15	0,20	0,24		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					5	0,00	0,05	0,13		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					5	0,00	0,07	0,15		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					1	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	1	4		4		1
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					1	131,00		131,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	6	6,80		7,40		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					1	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					2	10,10		10,70		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					2	12,30		12,70		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					1	41,10	41,10	41,10		
CHLORURES	mg/L				250,00	2	14,00	15,00	16,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	6	286,00	333,17	450,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					1	5,89	5,89	5,89		
POTASSIUM	mg/L					1	0,62	0,62	0,62		
SODIUM	mg/L				200,00	1	7,17	7,17	7,17		
SULFATES	mg/L				250,00	2	5,80	6,05	6,30		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	1	25,50	25,50	25,50		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	1	2,13	2,13	2,13		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

S²LO
Code : 064000435

Unité de distribution : SAINT BOES

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	6	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			2	13,00	13,50	14,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			2	0,26	0,27	0,28		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	2	0,35	0,36	0,37		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	1	17,50	17,50	17,50		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
BARYUM	mg/L				0,70	1	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			1	0,00	0,00	0,00		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			1	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			1	0,10	0,10	0,10		
MERCURE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			1	0,65	0,65	0,65		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					1	0,07	0,07	0,07		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					1	0,09	0,09	0,09		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					1	0,02	0,02	0,02		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	1	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	1	0,00	0,00	0,00		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
3-CHLOROPROPÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			1	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					1	0,00	0,00	0,00		

PESTICIDES TRICETONES

Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE
Code : 064000435

Unité de distribution : SAINT BOES

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			1	0,02	0,02	0,02		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			1	0,02	0,02	0,02		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					1	0,07	0,07	0,07		

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, asulame, atrazine, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benflu[illegible]id, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrim, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métazachlore, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-methyl, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifluraline, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution SAINT BOES (064000435)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **2**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
TTP : STATION SAINT BOES	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	02/10/2024	1,00 n/(100mL)				0,00
	EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)	07/03/2024	4,00			1	2

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution SAINT BOES (064000435)

Liste des dossiers de non-conformité en 2024

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	TTP : STATION SAINT BOES	12 jour(s)

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution SAINT BOES (064000435)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	6
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	6	6
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	1
Respect des références de qualité	**83,33 %**	**83,33 %**

Observations / recommandations techniques :

Le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.
Cette eau est agressive, elle peut provoquer la corrosion des parties métalliques du réseau et des équipements.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution REGION D'ARTIX (064000456)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : REGION D'ARTIX

Code : 064000456

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					25	0,00		8,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					25	0,00		28,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	25	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	25	0,00		2,00		1
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			25	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			25	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					25	1,20	17,04	33,00		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	25	10,70	17,36	24,50		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	25	0,00	0,00	0,00		
COULEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						25	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	5	0,00	0,02	0,10		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	20	0,00	0,07	0,16		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					25	0,00	0,15	0,35		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					25	0,05	0,18	0,37		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
CARBONATES	mg(CO3)/L					2	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	2	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					2	175,00		182,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	25	7,60		8,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					2	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					5	13,30		15,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					5	15,10		19,10		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					2	60,20	64,45	68,70		
CHLORURES	mg/L				250,00	5	4,20	6,88	9,10		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	25	309,00	354,40	429,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					2	4,22	4,51	4,80		
POTASSIUM	mg/L					2	1,38	1,48	1,57		
SODIUM	mg/L				200,00	2	4,57	4,87	5,17		
SULFATES	mg/L				250,00	5	13,00	15,40	16,00		
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	4	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution : REGION D'ARTIX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	2	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	25	0,00	0,00	0,00		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			25	3,30	10,98	24,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			7	0,07	0,25	0,44		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			5	0,00	0,00	0,00		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,50			2	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	5	0,42	0,50	0,63		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	2	0,00	0,00	0,00		
ANTIMOINE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			2	0,40	0,41	0,42		
BARYUM	mg/L				0,70	2	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			2	0,00	0,00	0,00		
CADMIUM	microgramme/L		5,00			2	0,00	0,02	0,03		
CHROME TOTAL	microgramme/L		50,00			2	0,26	0,48	0,69		
CUIVRE	mg/L		2,00		1,00	2	0,00	0,01	0,01		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			2	0,00	0,00	0,00		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			2	0,06	0,07	0,08		
MERCURE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
NICKEL	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,00	0,00		
PLOMB	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,13	0,25		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			2	0,00	0,19	0,37		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,00	0,00		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					2	0,00	0,03	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					2	0,07	0,08	0,09		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					2	0,04	0,04	0,04		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	2	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	2	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			4	0,58	1,78	2,93		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	2,38	3,51		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			4	0,00	0,62	2,47		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			4	0,00	1,70	4,29		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			4	0,58	6,47	10,03		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
3-CHLOROPROPÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			4	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE
Code : 064000456

Unité de distribution : REGION D'ARTIX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU											
ACÉNAPHTÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
ANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(A)PYRÈNE *	microgramme/L		0,01			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(B)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(G,H,I)PÉRYLÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
BENZO(K)FLUORANTHÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
CHRYSÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DIBENZO(A,H)ANTHRACÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
FLUORANTHÈNE *	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
FLUORÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (6 SUBST.*)	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
INDÉNO(1,2,3-CD)PYRÈNE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)FLUORANTHÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
MÉTHYL(2)NAPHTALÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
NAPHTALÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PHÉNANTRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PYRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
ATRAZINE	microgramme/L		0,10			2	0,01	0,01	0,01		
SIMAZINE	microgramme/L		0,10			2	0,01	0,01	0,01		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
MÉTAZACHLORE	microgramme/L		0,10			2	0,00	0,00	0,01		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE
Code : 064000456

Unité de distribution : REGION D'ARTIX

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			2	0,01	0,01	0,02		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			2	0,03	0,03	0,04		
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					2	0,00	0,02	0,04		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, asulame, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, atrazine-déisopropyl, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrim, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-methyl, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifluraline, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution REGION D'ARTIX (064000456)

Liste des dépassements des limites et références de qualité en 2024

(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE)

Nombre de dépassement des références de qualité : **1**

Installation	Paramètre	Date	Résultat	Limites de qualité		Références de qualité	
				Mini	Maxi	Mini	Maxi
UDI : REGION D'ARTIX	BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	31/10/2024	2,00 n/(100mL)				0,00

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution REGION D'ARTIX (064000456)

Liste des dossiers de non-conformité en 2024

Lors d'un dépassement d'une limite de qualité, un dossier de non-conformité est ouvert. Ce dossier renferme diverses informations relatives à la gestion de cette non-conformité, notamment le résultat des investigations menées par l'exploitant. Des dossiers de non-conformité pourront être créés lors des dépassements de références de qualité pour certains paramètres et certaines situations, jugées plus sensibles (paramètres bactériologiques, aluminium, turbidité ...).

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des dossiers créés, et retourne la somme cumulative des durées de non-conformité pour les installations concernées.

Paramètre	Installation	Résultat
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	UDI : REGION D'ARTIX	7 jour(s)

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution REGION D'ARTIX (064000456)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	25	25
Nombre de prélèvements non satisfaisants	1	0
Respect des références de qualité	**96,00 %**	**100,00 %**

Observations / recommandations techniques :

Le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN (064003587)

Caractéristiques qualitatives par paramètre mesuré sur l'eau distribuée en 2024

Les résultats utilisés dans les tableaux suivants sont issus des prélèvements réalisés sur l'unité de distribution et les installations qui l'alimentent, c'est à dire la station de traitement-production, quand l'eau est distribuée après traitement ou la ressource, quand l'eau est distribuée sans traitement. Cet ensemble constitue l'unité de distribution logique (UDL).

Dans le tableau ci-dessous les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux références de qualité apparaissent en orange. Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non conformité aux limites de qualité apparaissent en rouge.
Les paramètres ayant fait l'objet d'au moins une non-conformité aux limites ET d'au moins une non-conformité aux références de qualité apparaissent en violet.

Unité de distribution : LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN

Code : 064003587

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES											
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 22°-68H	n/mL					21	0,00		10,00		
BACT. AÉR. REVIVIFIABLES À 36°-44H	n/mL					21	0,00		45,00		
BACT. ET SPORES SULFITO-RÉDU./100ML	n/(100mL)				0,00	17	0,00		0,00		
BACTÉRIES COLIFORMES /100ML-MS	n/(100mL)				0,00	21	0,00		0,00		
ENTÉROCOQUES /100ML-MS	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
ESCHERICHIA COLI /100ML - MF	n/(100mL)		0,00			21	0,00		0,00		
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL											
TEMPÉRATURE DE L'AIR	°C					9	11,10	18,11	26,70		
TEMPÉRATURE DE L'EAU	°C				25,00	21	14,00	16,89	23,70		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ASPECT (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
COLORATION	mg(Pt)/L				15,00	21	0,00	0,29	6,00		
COULEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
ODEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
SAVEUR (QUALITATIF)						21	0,00	0,00	0,00		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur TTP) (**)	NFU		1,00		0,50	17	0,00	0,01	0,10		
TURBIDITÉ NÉPHÉLOMÉTRIQUE NFU (sur UDI) (**)	NFU				2,00	4	0,00	0,09	0,22		
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION											
CHLORE LIBRE	mg(Cl2)/L					21	0,00	0,24	0,36		
CHLORE TOTAL	mg(Cl2)/L					21	0,00	0,26	0,42		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE											
(*) EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE (0 = EAU INCRUSTANTE / 1 = LÉGÈREMENT INCRUSTANTE / 2 = A L'ÉQUILIBRE / 3 = LÉGÈREMENT AGRESSIVE / 4 = EAU AGRESSIVE) *(**) Au départ de la distribution, pour les eaux superficielles et pour les eaux d'origine souterraine provenant de milieux fissurés présentant une turbidité périodique importante et supérieure à 2,0 NFU, la référence de qualité est de 0,5 NFU et la limite de qualité de 1 NFU.*											
ANHYDRIDE CARBONIQUE LIBRE	mg(CO2)/L					4	26,00		34,00		
CARBONATES	mg(CO3)/L					6	0,00		0,00		
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4 (*)				1	2	6	2		2		
HYDROGÉNOCARBONATES	mg/L					6	175,00		320,00		
PH	unité pH			6,50	9,00	21	7,20		8,10		
PH EQUILIBRE CALCULÉ À 20°C	unité pH					4	7,30		7,30		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE	°f					6	0,00		0,00		
TITRE ALCALIMÉTRIQUE COMPLET	°f					17	13,30		27,00		
TITRE HYDROTIMÉTRIQUE	°f					17	15,10		30,40		
MINERALISATION											
CALCIUM	mg/L					14	60,20	81,61	89,30		
CHLORURES	mg/L				250,00	17	4,20	17,08	22,00		
CONDUCTIVITÉ À 25°C	microS/cm			200,00	1 100,00	21	313,00	490,29	596,00		
MAGNÉSIUM	mg/L					14	4,22	17,42	20,30		
POTASSIUM	mg/L					6	1,38	1,76	2,07		
SODIUM	mg/L				200,00	6	4,57	10,31	13,20		
SULFATES	mg/L				250,00	17	13,00	18,41	20,00		

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Code : 064003587

Unité de distribution : LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
FER ET MANGANESE											
FER TOTAL	microgramme/L				200,00	6	0,00	1,32	5,53		
MANGANÈSE TOTAL	microgramme/L				50,00	6	0,00	0,00	0,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES											
AMMONIUM (EN NH4)	mg/L				0,10	9	0,00	0,00	0,00		
AMMONIUM D'ORIGINE NATURELLE	mg/L				0,50	12	0,00	0,00	0,03		
NITRATES (EN NO3)	mg/L		50,00			17	3,30	17,27	22,00		
NITRATES/50 + NITRITES/3	mg/L		1,00			17	0,00	0,07	0,44		
NITRITES (EN NO2)	mg/L		0,10			17	0,00	0,00	0,00		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES											
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	mg(C)/L				2,00	17	0,00	0,39	0,63		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.											
ALUMINIUM TOTAL G/L	microgramme/L				200,00	6	0,00	1,48	5,77		
ARSENIC	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,27	0,42		
BARYUM	mg/L				0,70	6	0,02	0,02	0,02		
BORE MG/L	mg/L		1,50			6	0,00	0,02	0,04		
CYANURES TOTAUX	microgramme(CN)/L		50,00			6	0,00	0,27	1,60		
FLUORURES MG/L	mg/L		1,50			6	0,06	0,12	0,16		
MERCURE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
SÉLÉNIUM	microgramme/L		20,00			6	0,00	1,68	2,56		
PARAMETRES LIES A LA RADIOACTIVITE											
ACTIVITÉ ALPHA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,02	0,06		
ACTIVITÉ BÉTA GLOB. RÉSIDUELLE BQ/L	Bq/L					3	0,00	0,02	0,05		
ACTIVITÉ BÉTA GLOBALE EN BQ/L	Bq/L					3	0,07	0,09	0,10		
ACTIVITÉ BÊTA ATTRIBUABLE AU K40	Bq/L					3	0,04	0,04	0,05		
ACTIVITÉ RADON 222	Bq/L				100,00	1	6,39	6,39	6,39		
ACTIVITÉ TRITIUM (3H)	Bq/L				100,00	3	0,00	0,00	0,00		
DOSE INDICATIVE	mSv/a				0,10	3	0,00	0,00	0,00		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION											
BROMATES	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
BROMOFORME	microgramme/L		100,00			6	0,00	0,59	2,93		
CHLORODIBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			6	0,00	0,57	3,44		
CHLOROFORME	microgramme/L		100,00			6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROMONOBROMOMÉTHANE	microgramme/L		100,00			6	0,00	0,20	1,17		
TRIHALOMÉTHANES (4 SUBSTANCES)	microgramme/L		100,00			6	0,00	1,35	7,54		
COMP. ORG. VOLATILS & SEMI-VOLATILS											
BENZÈNE	microgramme/L		1,00			6	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-2-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-3-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORO-4-TOLUÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS											
3-CHLOROPROPÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROPRÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLORURE DE VINYL MONOMÈRE	microgramme/L		0,50			6	0,00	0,00	0,00		
DICHLORO MÉTHANE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHANE-1,2	microgramme/L		3,00			6	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 CIS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROÉTHYLÈNE-1,2 TRANS	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
HEXACHLOROBUTADIÈNE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,1	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHANE-1,1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHANE-1,1,2,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLOROÉTHYLÈN+TRICHLOROÉTHYLÈNE	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE
Code : 064003587

Unité de distribution : LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
TÉTRACHLOROÉTHYLÈNE-1,1,2,2	microgramme/L		10,00			6	0,00	0,00	0,00		
TÉTRACHLORURE DE CARBONE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
CHLOROBENZENES											
DICHLOROBENZÈNE-1,2	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,3	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
DICHLOROBENZÈNE-1,4	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PENTACHLOROBENZÈNE	microgramme/L					6	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,3-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,2,4-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
TRICHLORO-1,3,5-BENZÈNE	microgramme/L					2	0,00	0,00	0,00		
PESTICIDES TRICETONES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ARYLOXYACIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES CARBAMATES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOCHLORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZINES											
ATRAZINE	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,00	0,01		
SIMAZINE	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,01	0,01		
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...											
MÉTAZACHLORE	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,00	0,01		
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES SULFONYLUREES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES PYRETHRINOIDES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES TRIAZOLES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES STROBILURINES											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
MÉTABOLITES PERTINENTS											
ATRAZINE DÉSÉTHYL	microgramme/L		0,10			6	0,01	0,03	0,04		
ATRAZINE-DÉISOPROPYL	microgramme/L		0,10			6	0,00	0,00	0,01		
MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE											
Aucune substance de cette famille n'a été retrouvée											
PESTICIDES DIVERS											
TOTAL DES PESTICIDES ANALYSÉS	microgramme/L		0,50			6	0,03	0,05	0,07		

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE
S²LO
Code : 064003587

Unité de distribution : LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN

Paramètres	Unité	Limites de qualité		Références de qualité		Nb. de valeurs	Valeur mini	Valeur moy	Valeur maxi	Nb. valeurs en dépassement	
		Mini	Maxi	Mini	Maxi					Limites	Réf.
MÉTABOLITES NON PERTINENTS											
ESA METOLACHLORE	microgramme/L					6	0,00	0,04	0,05		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES											
ACRYLAMIDE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		
EPICHLOROHYDRINE	microgramme/L		0,10			4	0,00	0,00	0,00		

Les substances suivantes ont été analysées mais non retrouvées :

aclonifen, acétochlore, alachlore, aldrine, amidosulfuron, aminopyralid, aminotriazole, ampa, anthraquinone (pesticide), asulame, atrazine déisopropyl-2-hydroxy, atrazine déséthyl déisopropyl, atrazine déséthyl-2-hydroxy, atrazine-2-hydroxy, azoxystrobine, beflubutamide, benfluraline, benoxacor, bentazone, bifenox, boscalid, bromacil, bromoxynil, bromoxynil octanoate, bromuconazole, carbendazime, carboxine, chlorantraniliprole, chlorfenvinphos, chloridazone, chlormequat, chlorothalonil, chlorothalonil r471811, chlorothalonil r471811, chlorprophame, chlorpyriphos méthyl, chlorpyriphos éthyl, chlortoluron, clethodime, clomazone, clopyralid, cyazofamide, cybutryne, cycloxydime, cyperméthrine, cyproconazol, cyprodinil, cyprosulfamide, ddt-4,4', dicamba, dichloropropylène-1,3 total, dichlorprop, dichlorvos, dicofol, dieldrine, diflubenzuron, diflufénicanil, dimoxystrobine, dimétachlore, diméthoate, diméthomorphe, diméthénamide, diquat, diuron, endosulfan alpha, endosulfan béta, endosulfan total, epoxyconazole, esa acetochlore, esa alachlore, esa metazachlore, ethephon, ethofumésate, fenhexamid, fenpropidin, fenpropimorphe, fipronil, flazasulfuron, fluazinam, fludioxonil, flufenacet, flumioxazine, flurochloridone, fluroxypir, flurtamone, fluvalinate-tau, fluxapyroxad, foramsulfuron, fosetyl, glufosinate, glyphosate, hch alpha, hch alpha+beta+delta+gamma, hch béta, hch delta, hch gamma (lindane), heptachlore, heptachlore époxyde, heptachlore époxyde cis, heptachlore époxyde trans, hexachlorobenzène, hexazinone, hydroxyterbuthylazine, imazamox, imidaclopride, iprovalicarb, isoproturon, isoxaben, isoxadifen-éthyle, isoxaflutole, kresoxim-méthyle, lambda cyhalothrine, linuron, metolachlor noa 413173, metrafenone, mécoprop, mépanipyrim, mésotrione, métalaxyle, métaldéhyde, métamitrone, métobromuron, métolachlore, métribuzine, n,n-dimethylsulfamide, napropamide, nicosulfuron, oryzalin, oxa acetochlore, oxa alachlore, oxa metazachlore, oxa metolachlore, oxadixyl, oxamyl, pendiméthaline, pentachlorophénol, pinoxaden, prochloraze, propamocarbe, propiconazole, propyzamide, prosulfocarbe, prothioconazole, pyraclostrobine, pyridafol, pyrimicarbe, pyriméthanil, pyroxsulame, quinmerac, quinoxyfen, rimsulfuron, simazine hydroxy, spiroxamine, sulcotrione, tefluthrine, tembotrione, terbuméton-désethyl, terbuthylazin, terbuthylazin déséthyl, terbuthylazin déséthyl-2-hydroxy, terbutryne, thiaclopride, thiencarbazone-methyl, thifensulfuron méthyl, tribenuron-méthyle, tributyltin cation, triclopyr, trifluraline, tritosulfuron, tébuconazole, 1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée, 1-(3,4-dichlorophényl)-urée, 1-(4-isopropylphenyl)-urée, 2,4-d, 2,4-mcpa, 2,6 dichlorobenzamide, 3,4-dichloroaniline

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Unité de distribution LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN (064003587)

Bilan global de la qualité des eaux distribuées en 2024

1. Paramètres d'intérêt sanitaire (limites de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	21
Nombre de prélèvements non-conformes	0	0
Conformité aux limites de qualité*	**100,00 %**	**100,00 %**

** Ne tient pas compte des dérogations*

Conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau distribuée

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Indicateur global de qualité	
A	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable ayant fait l'objet de non-conformités limitées
	C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitation de consommation
	D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

2. Paramètres indicateurs du bon fonctionnement des installations (références de qualité)

	Qualité bactériologique	Qualité physico-chimique
Nombre de prélèvements	21	21
Nombre de prélèvements non satisfaisants	0	0
Respect des références de qualité	**100,00 %**	**100,00 %**

Observations / recommandations techniques :

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource *(Indicateur SISPEA P108.3)*

Gestionnaire du ou des captages : SYNDICAT DES TROIS CANTONS

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
10046X0089	ARTIX P1	ARTIX	80 %
10046X0090	ARTIX P2	ARTIX	80 %
10292X0024	ARTIX P4	BESINGRAND	80 %
10046X0091	ARTIX P3	LABASTIDE-CEZERACQ	80 %
10034X0006	REBUQUET	SAINT-BOES	80 %
10034X0010	CASAOUS	SAINT-BOES	80 %

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie *(Indicateur SISPEA P101.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
064000339	BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS	28	0	100,00 %
064000435	SAINT BOES	6	0	100,00 %
064000456	REGION D'ARTIX	25	0	100,00 %
064003587	LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN	21	0	100,00 %
	Nombre total	58	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques *(Indicateur SISPEA P102.1)*

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
064000339	BAIGTS BONNUT GIRONS SALLESPIS	28	0	100,00 %
064000435	SAINT BOES	6	0	100,00 %
064000456	REGION D'ARTIX	25	0	100,00 %
064003587	LACADEE LABEYRIE HAGETAUBIN	21	0	100,00 %
	Nombre total	58	0	100,00 %

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Conclusion générale du rapport

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de maintenir le suivi strict du traitement pour assurer d'une part, le maintien du dosage en désinfectant en tête du réseau tel qu'il permette d'assurer une teneur de chlore résiduel satisfaisante en tout point du réseau de distribution.

Une attention particulière doit être portée aux risques liés au caractère agressif de l'eau du réseau de SAINT-BOES, qui est susceptible de dissoudre les canalisations métalliques en particulier les canalisations en plomb, ce qui pourrait avoir à terme un effet sur la santé des usagers permanents.

Le bilan de fonctionnement du système de production et de distribution comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés l'année dernière, ainsi que le programme prévu pour cette année doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet (article R1321-23 du code de la santé publique).

Les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation de captage doivent être respectées.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Le 15/04/2025

Par délégation,



L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Patrick BONILLA

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Annexes

Liste des sigles

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Liste des sigles

AP	Arrêté préfectoral
ARS	Agence régionale de santé
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CAP	Captage
CODERST	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
DGS	Direction générale de la santé
DUP	Déclaration d'utilité publique
MCA	Mélanges de captages
PLU	Plan local d'urbanisme
TTP	Station de traitement-production
UDI	Unité de distribution
UGE	Unité de gestion et d'exploitation
PRPDE	Personne responsable de la production et la distribution d'eau

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

ANNEXE 3

NOTE D'INFORMATION
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
ANNEE 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF…) et l'éventuelle TVA.

Au 1er janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) pe par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,05 €
de redevance de pollution
payé par les éleveurs concernés

2,10 €
de redevance de pollution
payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

68,90 €
de redevance de pollution domestique
payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

9,85 €
de redevance de pollutions diffuses
payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits



1,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les chasseurs

1,90 €
de redevance de prélèvement
payés par les irrigants

3,80 €
de redevance de prélèvement
payés par les activités économiques

11,70 €
de redevance de prélèvement
payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.

4,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau

6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau
(études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)

30,90 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie

21,80 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture



16,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable

9,30 €
aux collectivités
pour la gestion quantitative de la ressource en eau

10,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques *(en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).*

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne.** Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11ème programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...

15,3 MILLIONS DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉE OU SUBSTITUÉE AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS

NOMBRE DE SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT AIDÉS (SYSTÈMES ET RÉSEAUX) **136**

NOMBRE DE CAPTAGES PRIORITAIRES BÉNÉFICIANT D'UNE DÉMARCHE DE PLAN D'ACTIONS TERRITORIAL (PAT) MIS EN OEUVRE **87**

NOMBRE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX **849**

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS **981**

NOMBRE DE PROJETS DE TERRITOIRES OU DE DÉMARCHE CONCERTÉE POUR L'EAU MIS EN ŒUVRE OU EN COURS D'ÉLABORATION **31**

NOMBRE D'HECTARES DE SURFACES DÉSIMPERMÉABILISÉES EN ZONES URBAINES EXISTANTES **124**

KG DE SUBSTANCES DANGEREUSES ÉLIMINÉES PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES **220**

PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique :** solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication…
Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12ÈME PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12ème programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :
https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances



Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 8 millions d'habitants, ils vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur ses 2 900 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains





Délégations
ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE
(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation
ADOUR ET CÔTIERS
PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations
GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80
RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

IMPRIM'VERT®
PEFC 10-31-2486
Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2025 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.



Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation… sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LES AGENCES DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

ANNEXE 4

SPECIMEN DE FACTURE PART EAU POTABLE ANNEE 2024

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

suez

SIRET émetteur : 41003460703064

identifiant *: 6468
facture n° : F120-0172103

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
09 77 40 84 08

urgence 24h/24
09 77 40 11 40

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Point Accueil SUEZ : 151 Rue du Poumet - Zone Eurolacq 1 - 64170 ARTIX Les lundis et vendredis de 14 h à 17h / Le mercredi de 8 h 30 à 12 h 30.
Nouvelle Réforme Agences de l'Eau applicable au 1er janvier 2025. Pour en savoir plus : https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances Veuillez consulter votre facture Partie "Organismes Publics"

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

SYND TROIS CANTONS EAU 120 M3 RAD
40 RUE MARCEL DASSAULT
64170 ARTIX

Service de l'eau du Syndicat des 3 Cantons

SPECIMEN 120 M3 — 20 Janvier 2025

	m³	montant TTC
Votre abonnement		96,71 €
Votre consommation	120 m³	277,13 €

Net à payer 373,84 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 21 janvier 2025
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Distribution de l'eau : 84 %
Organismes publics : 16 %

Adresse desservie :
SYND TROIS CANTONS EAU 120 M3 RAD
40 RUE MARCEL DASSAULT
64170 ARTIX

Date et Lieu — Signature

SYND TROIS CANTONS EAU 120 M3 RAD
40 RUE MARCEL DASSAULT
64170 ARTIX

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIPS0219798F120-0172103100000000

Montant : 373,84 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 10019
41976 BLOIS CEDEX 9

La mensualisation : le choix de la tranquillité

219738591115

502197010469 2298F120-0172103100000000928105 37384

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			296.75		313.08
ABONNEMENT					
Part Suez du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	54,66	54,66	5,5	
Part Collectivité du 01/01/2025 au 01/01/2026	1	37,80	37,80	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ T1 de 0 M3 à 120 M3 du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,6941	83,29	5,5	
Part Collectivité du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	1,0150	121,80	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			57,60		60,76
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE					
Prélèvement sur la ressource en eau (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,09	10,80	5,5	
Consommation eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,32	38,40	5,5	
Performance des réseaux d'eau potable (Ag Eau) du 01/01/2025 au 01/01/2026	120 m³	0,07	8,40	5,5	
TOTAL HT			354,35		
MONTANT TVA (5.5 %)			19,49		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					373,84
Net à payer					**373,84 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.francelibre@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 42 224 240 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410 034 607

TREL598F00F120-0172103000373844N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 488 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR1820041010010522095N02233 en indiquant votre référence client (98- 9437103344).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

ANNEXE 5

CARE SUEZ
ANNEE 2024

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2024

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	**2 229 074**	**2 271 246**	**1,9%**
Exploitation du service	849 607	914 734	
Collectivités et autres organismes publics	1 232 650	1 215 693	
Travaux attribués à titre exclusif	98 995	85 661	
Produits accessoires	47 821	55 158	
CHARGES	**2 565 491**	**2 521 895**	**-1,7%**
Personnel	508 943	558 761	
Energie électrique	239 884	168 005	
Achats d'eau	0	440	
Produits de traitement	2 124	3 329	
Analyses	10 443	22 924	
Sous-traitance, matières et fournitures	151 303	148 542	
Impôts locaux et taxes	2 574	4 006	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	248 677	239 534	
• télécommunication, postes et télégestion	11 940	10 310	
• engins et véhicules	45 939	45 773	
• informatique	128 604	132 422	
• assurance	6 401	6 722	
• locaux	20 333	9 971	
Ristournes et redevances contractuelles	15 000	0	
Contribution des services centraux et recherche	32 882	34 833	
Collectivités et autres organismes publics	1 232 650	1 215 693	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	4 690	4 893	
• programme contractuel	30 959	32 296	
• fonds contractuel	50 120	52 284	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	18 924	19 208	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	5 288	5 694	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	17 899	19 094	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-6 871	-7 643	
Résultat avant impôt	**-336 417**	**-250 649**	**25,5%**
RESULTAT	**-336 417**	**-250 649**	**25,5%**

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Détail des produits

en €uros	2023	2024	Ecart en %
TOTAL	**2 229 074**	**2 271 246**	**1,9%**
Exploitation du service	849 607	914 734	7,7%
• Partie fixe facturée	371 833	391 207	
• Partie proportionnelle facturée	468 998	494 129	
• Cession d'eau facturée	4 414	13 231	
• Variation de la part estimée sur consommations	4 362	16 006	
• Aides au fonctionnement	0	161	
• dont prime épuration	0	161	
Collectivités et autres organismes publics	1 232 650	1 215 693	-1,4%
• Part Collectivité	954 650	939 919	
• Redevance pour la préservation de la ressource en	53 991	55 514	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	224 010	220 261	
Travaux attribués à titre exclusif	98 995	85 661	-13,5%
• Branchements	98 995	85 398	
• Autres travaux	0	264	
Produits accessoires	47 821	55 158	15,3%
• Facturation et recouvrement de la redevance	7 858	7 858	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	3 954	3 875	
• Autres produits accessoires	36 010	43 425	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

ANNEXE 6

COMPTE ADMINISTRATIF EAU POTABLE
ANNEE 2024

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20009214600030	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EAU - SYNDICAT AEP REGION ARTIX EAU - SYNDICAT AEP REGION ARTIX

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE MOURENX-ORTHEZ

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Compte administratif

BUDGET : EAU - SYNDICAT AEP REGION ARTIX (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 10
B2 - Balance générale du budget - Recettes 11

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 13
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 23
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 24
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 29
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 31
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture 32
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement 34
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N 35
A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes 36
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 37
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 38
A3.2 - Etalement des provisions 39
A4.1 - Equilibre des opérations financières 40
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 41
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 42
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) 43
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) 46
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet
A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement 50
A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement 51
A6 - Etat des charges transférées 52
A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers 53
A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 54
A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 55
A8.3 - Opérations liées aux cessions 56
A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 57
A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 58
A10 - Etat des travaux en régie 59

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie 61
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 62
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget 63
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail 64
B1.5 - Etat des marchés de partenariat 65
B1.6 - Etat des autres engagements donnés 66
B1.7 - Etat des engagements reçus 67
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 68
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents 69

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 70
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie 72
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) 73

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) 74
C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes 75
C5 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature 76

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 83

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
  - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

VUE D'ENSEMBLE

II
A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 344 029,66	G 1 386 895,61	G-A 42 865,95
	Section d'investissement	B 954 897,54	H 865 715,74	H-B -89 181,80
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 108 034,55 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 181 909,06 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 2 298 927,20	Q= G+H+I+J 2 542 554,96	=Q-P 243 627,76

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	39 801,91	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	39 801,91	= K+L	0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 1 344 029,66	= G+I+K 1 494 930,16	150 900,50
	Section d'investissement	= B+D+F 994 699,45	= H+J+L 1 047 624,80	52 925,35
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 2 338 729,11	= G+H+I+J+K+L 2 542 554,96	203 825,85

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		**E 0,00**	**K 0,00**
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**F 39 801,91**	**L 0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagé… mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
198	Opération d'équipement n° 198	29 597,00	
201	Opération d'équipement n° 201	0,00	
203	Opération d'équipement n° 203	0,00	
205	Opération d'équipement n° 205	10 204,91	
51	Opération d'équipement n° 51	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	43 800,00	34 412,29	0,00	0,00	9 387,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	370 000,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**413 800,00**	**404 412,29**	**0,00**	**0,00**	**9 387,71**
66	Charges financières	232 452,72	189 997,02	42 455,08	0,00	0,62
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	1 009,00	1 008,17			0,83
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	312,95				
Total des dépenses réelles d'exploitation		**649 574,67**	**596 417,48**	**42 455,08**	**0,00**	**10 702,11**
023	*Virement à la section d'investissement*	*236 740,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*558 925,33*	*705 157,10*			*-146 231,77*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		***795 665,33***	***705 157,10***			***90 508,23***
TOTAL		**1 445 240,00**	**1 301 574,58**	**42 455,08**	**0,00**	**101 210,34**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 135 000,00	1 193 570,06	0,00	0,00	-58 570,06
73	Produits issus de la fiscalité(4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		**1 135 000,00**	**1 193 570,06**	**0,00**	**0,00**	**-58 570,06**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	95 125,72	86 245,86	0,00	0,00	8 879,86
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	1 138,00	1 137,96			0,04
Total des recettes réelles d'exploitation		**1 231 263,72**	**1 280 953,88**	**0,00**	**0,00**	**-49 690,16**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*105 941,73*	105 941,73			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		***105 941,73***	***105 941,73***			***0,00***
TOTAL		**1 337 205,45**	**1 386 895,61**	**0,00**	**0,00**	**-49 690,16**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**108 034,55**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) Ce chapitre existe uniquement en M4, M41 et M43.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	80 240,00	80 240,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	376 904,41	159 967,00	39 801,91	177 135,50
Total des dépenses d'équipement		**457 144,41**	**240 207,00**	**39 801,91**	**177 135,50**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	609 153,86	608 748,81	0,00	405,05
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**609 153,86**	**608 748,81**	**0,00**	**405,05**
45…	**Total des opérations pour compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**1 066 298,27**	**848 955,81**	**39 801,91**	**177 540,55**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*105 941,73*	*105 941,73*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***105 941,73***	***105 941,73***		***0,00***
TOTAL		**1 172 240,00**	**954 897,54**	**39 801,91**	**177 540,55**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		**0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	194 665,61	160 558,64	0,00	34 106,97
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**194 665,61**	**160 558,64**	**0,00**	**34 106,97**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45…	**Total des opérations pour le compte de tiers (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**194 665,61**	**160 558,64**	**0,00**	**34 106,97**
021	*Virement de la section d'exploitation (2)*	*236 740,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*558 925,33*	*705 157,10*		*-146 231,77*
041	*Opérations patrimoniales (2)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***795 665,33***	***705 157,10***		***90 508,23***
TOTAL		**990 330,94**	**865 715,74**	**0,00**	**124 615,20**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	Pour information **R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**	**181 909,06**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2)*DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*
(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	34 412,29		34 412,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	370 000,00		370 000,00
66	Charges financières	232 452,10	*0,00*	232 452,10
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	*146 631,10*	147 631,10
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	1 008,17	*558 526,00*	559 534,17
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(4)	0,00		0,00
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	**638 872,56**	***705 157,10***	**1 344 029,66**

\+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 344 029,66**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*105 941,73*	105 941,73
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	608 748,81	*0,00*	608 748,81
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	159 967,00		159 967,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	80 240,00	0,00	80 240,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations(reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Dépréciation des immobilisations*		*0,00*	0,00
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		*0,00*	0,00
45…	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
3…	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**848 955,81**	***105 941,73***	**954 897,54**

\+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	**954 897,54**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 193 570,06		1 193 570,06
71	*Production stockée (ou déstockage)(3)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	86 245,86	*105 941,73*	192 187,59
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	1 137,96	*0,00*	1 137,96
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
Recettes d'exploitation – Total		**1 280 953,88**	***105 941,73***	**1 386 895,61**

\+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**108 034,55**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**1 494 930,16**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	160 558,64	0,00	160 558,64
14	*Prov. Réglementées, amort. dérogatoires*		*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*146 631,10*	146 631,10
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*558 526,00*	*558 526,00*
29	*Dépréciation des immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à répartir plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
491	*Dépréciations des comptes de clients*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**160 558,64**	***705 157,10***	**865 715,74**

\+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**181 909,06**

\+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	**0,00**

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**1 047 624,80**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

III
A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**Charges à caractère général (2) (3)**	**43 800,00**	**34 412,29**	**0,00**	**0,00**	**9 387,71**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	15 000,00	13 047,91	0,00	0,00	1 952,09
611	Sous-traitance générale	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6156	Maintenance	24 000,00	20 750,00	0,00	0,00	3 250,00
6226	Honoraires	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	750,00	526,33	0,00	0,00	223,67
6231	Annonces et insertions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6256	Missions	500,00	88,05	0,00	0,00	411,95
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
014	**Atténuations de produits (4)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**370 000,00**	**370 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	369 000,00	370 000,00	0,00	0,00	-1 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		**413 800,00**	**404 412,29**	**0,00**	**0,00**	**9 387,71**
66	**Charges financières (b) (5)**	**232 452,72**	**189 997,02**	**42 455,08**	**0,00**	**0,62**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	238 200,00	235 387,70	0,00	0,00	2 812,30
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-5 747,28	-45 390,68	42 455,08	0,00	-2 811,68
67	**Charges exceptionnelles (c)**	**2 000,00**	**1 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 000,00**
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	250,00	1 000,00	0,00	0,00	-750,00
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)**	**1 009,00**	**1 008,17**			**0,83**
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	1 009,00	1 008,17			0,83
69	**Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues (f)**	**312,95**				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		**649 574,67**	**596 417,48**	**42 455,08**	**0,00**	**10 702,11**
023	***Virement à la section d'investissement***	***236 740,00***				
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)***	***558 925,33***	***705 157,10***			***-146 231,77***
675	*Valeur comptable éléments d'actif cédés*	*0,00*	*146 631,10*			*-146 631,10*
6811	*Dot. amort. Immos incorp. et corporelles*	*558 925,33*	*558 526,00*			*399,33*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***795 665,33***	***705 157,10***			***90 508,23***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (10)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***795 665,33***	***705 157,10***			***90 508,23***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 445 240,00**	**1 301 574,58**	**42 455,08**	**0,00**	**101 210,34**
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		**0,00**				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	42 455,08
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-45 390,68
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-2 935,60

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures, de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**Atténuations de charges (2)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	***1 135 000,00***	***1 193 570,06***	***0,00***	***0,00***	***-58 570,06***
70111	Ventes d'eau aux abonnés	*1 085 000,00*	*1 143 259,28*	*0,00*	*0,00*	*-58 259,28*
7068	Autres prestations de services	*5 000,00*	*4 875,00*	*0,00*	*0,00*	*125,00*
7083	Locations diverses	*45 000,00*	*45 435,78*	*0,00*	*0,00*	*-435,78*
73	**Produits issus de la fiscalité (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		**1 135 000,00**	**1 193 570,06**	**0,00**	**0,00**	**-58 570,06**
76	**Produits financiers (b)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels (c)**	**95 125,72**	**86 245,86**	**0,00**	**0,00**	**8 879,86**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	14 885,72	4 448,20	0,00	0,00	10 437,52
775	Produits des cessions d'immobilisations	80 240,00	80 240,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	1 557,66	0,00	0,00	-1 557,66
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)**	**1 138,00**	**1 137,96**			**0,04**
7817	Rep. dépréciat°. actifs circulants	1 138,00	1 137,96			0,04
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		**1 231 263,72**	**1 280 953,88**	**0,00**	**0,00**	**-49 690,16**
042	***Opérat° ordre transfert entre sections (6)***	***105 941,73***	***105 941,73***			***0,00***
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	*105 941,73*	*105 941,73*			*0,00*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section (5)***	***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		***105 941,73***	***105 941,73***			***0,00***
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**1 337 205,45**	**1 386 895,61**	**0,00**	**0,00**	**-49 690,16**
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		**108 034,55**				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.*
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**80 240,00**	**80 240,00**	**0,00**	**0,00**
2111	Terrains nus	80 240,00	80 240,00	0,00	0,00
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
198	**Opération d'équipement n° 198 (3)**	**61 904,41**	**15 557,50**	**29 597,00**	**16 749,91**
201	**Opération d'équipement n° 201 (3)**	**220 000,00**	**88 544,60**	**0,00**	**131 455,40**
203	**Opération d'équipement n° 203 (3)**	**30 000,00**	**24 480,46**	**0,00**	**5 519,54**
205	**Opération d'équipement n° 205 (3)**	**65 000,00**	**31 384,44**	**10 204,91**	**23 410,65**
51	**Opération d'équipement n° 51 (3)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des dépenses d'équipement	**457 144,41**	**240 207,00**	**39 801,91**	**177 135,50**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**609 153,86**	**608 748,81**	**0,00**	**405,05**
1641	Emprunts en euros	609 153,86	608 748,81	0,00	405,05
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**			
	Total des dépenses financières	**609 153,86**	**608 748,81**	**0,00**	**405,05**
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DEPENSES REELLES	**1 066 298,27**	**848 955,81**	**39 801,91**	**177 540,55**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (5)***	***105 941,73***	***105 941,73***		***0,00***
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	***105 941,73***	***105 941,73***		***0,00***
13912	*Sub. équipt cpte résult. Régions*	*8 344,14*	*8 344,14*		*0,00*
13913	*Sub. équipt cpte résult. Départements*	*34 552,73*	*34 552,73*		*0,00*
13914	*Sub. équipt cpte résult. Communes*	*2 190,78*	*2 190,78*		*0,00*
13917	*Sub. équipt cpte résult.Budget communaut*	*2 684,18*	*2 684,18*		*0,00*
13918	*Autres subventions d'équipement*	*32 079,51*	*32 079,51*		*0,00*
13933	*Sub. transf cpte résult. P.A.E.*	*26 090,39*	*26 090,39*		*0,00*
	Charges transférées	***0,00***	***0,00***		***0,00***
041	***Opérations patrimoniales (7)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***105 941,73***	***105 941,73***		***0,00***
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	**1 172 240,00**	**954 897,54**	**39 801,91**	**177 540,55**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**0,00**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

BZ

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	**Subventions d'investissement**	**194 665,61**	**160 558,64**	**0,00**	**34 106,97**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	69 000,00	136 697,40	0,00	-67 697,40
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	11 672,40	0,00	-11 672,40
1313	Subv. équipt Départements	0,00	6 361,82	0,00	-6 361,82
1314	Subv. équipt Communes	15 665,61	4 603,42	0,00	11 062,19
1318	Autres subventions d'équipement	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00
1333	P.A.E. Plan aménagement d'ensemble	0,00	1 223,60	0,00	-1 223,60
16	**Emprunts et dettes assimilées(hors 165)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'équipement	**194 665,61**	**160 558,64**	**0,00**	**34 106,97**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
165	**Dépôts et cautionnements reçus**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes financières	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**194 665,61**	**160 558,64**	**0,00**	**34 106,97**
021	***Virement de la section d'exploitation***	***236 740,00***			
040	***Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)***	***558 925,33***	***705 157,10***		***-146 231,77***
2111	*Terrains nus*	*0,00*	*146 631,10*		*-146 631,10*
28131	*Bâtiments*	*53 458,21*	*65 918,00*		*-12 459,79*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*835,09*	*0,00*		*835,09*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*504 632,03*	*492 608,00*		*12 024,03*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	***795 665,33***	***705 157,10***		***90 508,23***
041	***Opérations patrimoniales (6)***	***0,00***	***0,00***		***0,00***
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***795 665,33***	***705 157,10***		***90 508,23***
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	**990 330,94**	**865 715,74**	**0,00**	**124 615,20**
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**181 909,06**			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042.*
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041.*

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

III
B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 198 (1)
LIBELLE : Sécurisation reseau 2022/2023 sncf artix

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**61 904,41**	**A 15 557,50**	**29 597,00**	**16 749,91**	**B 55 152,50**
20	**Immobilisations incorporelles**	**61 904,41**	**15 557,50**	**29 597,00**	**16 749,91**	**34 207,50**
2031	Frais d'études	61 904,41	15 557,50	29 597,00	16 749,91	34 207,50
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**20 945,00**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	20 945,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**0,00**	**C 0,00**	**0,00**	**0,00**	**D 0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A -15 557,50	D-B -55 152,50

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 201 (1)
LIBELLE : SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**220 000,00**	**A 88 544,60**	**0,00**	**131 455,40**	**B 88 544,60**
20	**Immobilisations incorporelles**	**220 000,00**	**88 544,60**	**0,00**	**131 455,40**	**88 544,60**
2031	Frais d'études	220 000,00	88 544,60	0,00	131 455,40	88 544,60
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**110 000,00**	**C 81 361,82**	**0,00**	**28 638,18**	**D 81 361,82**
13	**Subventions d'investissement**	**110 000,00**	**81 361,82**	**0,00**	**28 638,18**	**81 361,82**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	75 000,00	0,00	-75 000,00	75 000,00
1313	Subv. équipt Départements	0,00	6 361,82	0,00	-6 361,82	6 361,82
1318	Autres subventions d'équipement	110 000,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A -7 182,78	D-B -7 182,78

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 203 (1)
LIBELLE : DIVERS 2023

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**30 000,00**	**A 24 480,46**	**0,00**	**5 519,54**	**B 81 832,64**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**30 000,00**	**24 480,46**	**0,00**	**5 519,54**	**81 832,64**
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	3 633,65
2315	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	24 480,46	0,00	5 519,54	78 198,99

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**0,00**	**C 1 515,99**	**0,00**	**-1 515,99**	**D 1 515,99**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**	**1 515,99**	**0,00**	**-1 515,99**	**1 515,99**
1314	Subv. équipt Communes	0,00	1 515,99	0,00	-1 515,99	1 515,99
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A -22 964,47	D-B -80 316,65

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 205 (1)
LIBELLE : DIVERS 2024

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**65 000,00**	**A 31 384,44**	**10 204,91**	**23 410,65**	**B 31 384,44**
20	**Immobilisations incorporelles**	**15 000,00**	**7 700,00**	**1 100,00**	**6 200,00**	**7 700,00**
2031	Frais d'études	15 000,00	7 700,00	1 100,00	6 200,00	7 700,00
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**50 000,00**	**23 684,44**	**9 104,91**	**17 210,65**	**23 684,44**
2313	Constructions	41 000,00	6 005,98	0,00	34 994,02	6 005,98
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 000,00	17 678,46	9 104,91	-17 783,37	17 678,46

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**15 665,61**	**C 7 391,03**	**0,00**	**8 274,58**	**D 7 391,03**
13	**Subventions d'investissement**	**15 665,61**	**7 391,03**	**0,00**	**8 274,58**	**7 391,03**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	3 080,00	0,00	-3 080,00	3 080,00
1314	Subv. équipt Communes	15 665,61	3 087,43	0,00	12 578,18	3 087,43
1333	P.A.E. Plan aménagement d'ensemble	0,00	1 223,60	0,00	-1 223,60	1 223,60
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A -23 993,41	D-B -23 993,41

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 51 (1)
LIBELLE : ACQUISITION TERRAIN CHAMP CAPTANT

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
DEPENSES		**0,00**	**A 0,00**	**0,00**	**0,00**	**B 174 936,10**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**170 470,00**
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	170 470,00
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 466,10**
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	4 466,10

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
RECETTES		**69 000,00**	**C 70 289,80**	**0,00**	**-1 289,80**	**D 148 703,60**
13	**Subventions d'investissement**	**69 000,00**	**70 289,80**	**0,00**	**-1 289,80**	**148 703,60**
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	69 000,00	58 617,40	0,00	10 382,60	121 472,40
13118	Autres Subv. Équipt Etat	0,00	11 672,40	0,00	-11 672,40	11 672,40
1318	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	15 558,80
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A 70 289,80	D-B -26 232,50

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-odicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possibilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**12 872 400,00**									
1641 Emprunts en euros (total)					12 872 400,00									
00000047802	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	26/03/2013		20/06/2013	500 000,00	F		4,460	4,460	EUR	T	P	N	A-1
00002153349 CRCA	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT			05/02/2022	700 000,00	F		0,970	0,970	EUR	T	P	N	A-1
10278 02289 20410101	CREDIT MUTUEL ORTHEZ	09/06/2022		30/11/2022	1 200 000,00	F		1,690	1,690	EUR	T	C	N	A-1
2019.01 pret 5716717	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	26/02/2019		05/01/2020	600 000,00	F		1,980	1,980	EUR	T	P	N	A-1
2020-01 n°5903593	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	10/03/2020		05/03/2021	800 000,00	F		1,360	1,360	EUR	T	P	N	A-1
2051059513719/AK4460	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT			05/02/2009	550 000,00	F		5,360	5,360	EUR	T	P	N	A-1
20600566	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	08/12/2006		29/03/2007	150 000,00	F		3,870	3,870	EUR	T	P	N	A-1
5083298	CAISSE DES DEPOTS EMPRUNT	26/03/2015		18/10/2015	240 000,00	F	EURIBOR	2,000	2,000	EUR	T	C	N	A-1
5099604	CAISSE DES DEPOTS ET DE CONSIGNATIONS	03/07/2015		01/11/2015	284 600,00	R	EURIBOR	1,990	1,990	EUR	T	C	N	A-1
51032189551	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	18/10/2006		10/02/2007	300 000,00	F		4,080	4,080	EUR	T	P	N	A-1
51035889931	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT			10/08/2007	600 000,00	F		4,190	4,190	EUR	T	P	N	A-1
51042257108	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	22/11/2007		10/03/2008	100 000,00	F		4,730	4,730	EUR	T	P	N	A-1
51055781380/AH789501	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT			05/10/2008	600 000,00	F		4,920	4,920	EUR	T	P	N	A-1

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Option de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
51066089581	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT			10/09/2009	500 000,00	F		4,870	4,870	EUR	T	P	N	A-1
51080810259	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	10/05/2011		15/05/2012	400 000,00	F		4,180	4,180	EUR	A	P	N	A-1
51092373312	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT			15/01/2013	200 000,00	F		5,310	5,310	EUR	T	P	N	A-1
5136057	CAISSE DES DEPOTS EMPRUNT	06/04/2016		01/08/2016	109 300,00	R		1,500	1,500	EUR	T	C	N	A-1
5539623	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	06/03/2018		05/04/2018	600 000,00	C		1,300	1,300	EUR	T	P	N	A-1
615159a 43199	CREDIT FONCIER DE FRANCE DIR DES OPERATIONS CORPOR	27/03/2016		09/05/2017	500 000,00	R	EURIBOR	2,330	2,330	EUR	A	P	N	A-1
64080-5164541	CAISSE DES DEPOTS EMPRUNT			05/11/2017	800 000,00	F		1,790	1,790	EUR	T	P	N	A-1
9015328	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES			25/07/2012	200 000,00	F		4,650	4,650	EUR	T	P	N	A-1
9180467	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES			25/06/2013	250 000,00	F		4,280	4,280	EUR	T	P	N	A-1
9652727	CAISSE D'EPARGNE	03/11/2015		15/04/2016	250 000,00	F	EURIBOR	2,330	2,330	EUR	T	P	N	A-1
A331003V CONTRAT TX	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES			05/01/2011	500 000,00	F		3,730	3,730	EUR	A	P	N	A-1
A3314089	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	01/06/2014		30/12/2014	300 000,00	F		4,130	4,130	EUR	T	P	N	A-1
A33140DI	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	01/06/2014		30/12/2014	338 500,00	F		3,650	3,650	EUR	T	P	N	A-1
BT6742/51075386425	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	27/08/2010		05/01/2011	100 000,00	F		3,700	3,700	EUR	T	P	N	A-1
CA4477 51077483159	CREDIT AGRICOLE EMPRUNT	01/12/2010		15/01/2012	200 000,00	F		3,440	3,440	EUR	A	P	N	A-1
MON544722EUR/0546926	LA BANQUE POSTALE	21/04/2022		01/09/2023	500 000,00	F	EURIBOR	4,010	4,010	EUR	T	C	N	A-1
PRET 122383 5428872	BANQUE DES TERRITOIRES			21/10/2021	500 000,00	F		0,830	0,830	EUR	T	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério-dicité des rembour-sements (6)	Profil d'amor-tissement (7)	Possi-bilité de rembour-sement anticipé O/N	Caté-gorie d'em-prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					**0,00**									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					**12 872 400,00**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
						Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		**0,00**		**8 144 360,54**					**587 132,79**	**227 162,48**	**0,00**	**43 275,83**
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 144 360,54					587 132,79	227 162,48	0,00	43 275,83
00000047802	N	0,00	A-1	260 515,38	8,46	F		4,460	25 580,37	12 335,99	0,00	322,75
00002153349 CRCA	N	0,00	A-1	624 673,07	22,00	F		0,970	25 352,63	6 213,22	0,00	925,73
10278 02289 20410101	N	0,00	A-1	1 065 000,00	17,91	F		1,690	60 000,00	18 632,26	0,00	1 467,27
2019.01 pret 5716717	N	0,00	A-1	502 461,50	19,99	F		1,980	20 285,81	10 200,39	0,00	2 349,00
2020-01 n°5903593	N	0,00	A-1	689 523,88	21,00	F		1,360	28 184,02	9 617,50	0,00	651,22
2051059513719/AK4460	N	0,00	A-1	284 576,82	9,09	F		5,360	24 001,75	16 062,73	0,00	2 372,74
20600566	N	0,00	A-1	20 703,73	2,23	F		3,870	9 769,06	1 038,66	0,00	4,45
5083298	N	0,00	A-1	166 000,00	20,79	F	EURIBOR	2,000	8 000,00	4 264,49	0,00	664,00
5099604	N	0,00	A-1	179 298,00	15,83	R	EURIBOR	4,000	11 384,00	3 700,62	0,00	1 158,17
51032189551	N	0,00	A-1	42 076,74	2,10	F		4,080	19 791,55	2 223,97	0,00	243,20
51035889931	N	0,00	A-1	104 990,04	2,59	F		4,190	39 027,01	5 426,43	0,00	623,20
51042257108	N	0,00	A-1	21 584,91	3,18	F		4,730	6 544,27	1 215,57	0,00	59,56
51055781380/AH789501	N	0,00	A-1	161 116,52	3,75	F		4,920	38 203,60	9 108,88	0,00	1 893,65
51066089581	N	0,00	A-1	262 611,55	9,68	F		4,870	21 254,14	13 440,02	0,00	746,04
51080810259	N	0,00	A-1	178 295,97	6,99	F		4,180	21 550,16	8 353,57	0,00	4 678,68
51092373312	N	0,00	A-1	105 634,56	7,99	F		5,310	10 338,47	5 954,57	0,00	1 168,58
5136057	N	0,00	A-1	72 138,00	16,58	R		3,750	4 372,00	1 301,33	0,00	437,25
5539623	N	0,00	A-1	551 331,97	13,25	C		2,550	7 020,44	15 686,97	0,00	3 612,50
615159a 43199	N	0,00	A-1	370 065,21	16,99	R	EURIBOR	2,330	17 580,91	9 032,15	0,00	5 532,78
64080-5164541	N	0,00	A-1	603 279,23	17,91	F		1,790	28 661,37	11 046,19	0,00	1 638,84
9015328	N	0,00	A-1	43 645,50	2,56	F		4,650	16 093,92	2 499,96	0,00	372,08
9180467	N	0,00	A-1	68 446,03	3,47	F		4,280	19 224,75	3 446,48	0,00	40,69
9652727	N	0,00	A-1	154 718,04	10,99	F	EURIBOR	2,330	11 894,94	3 778,66	0,00	751,03

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
A331003V CONTRAT TX	N	0,00	A-1	159 467,08	5,99	F		3,730	28 242,62	7 658,56	0,00	6 044,50
A3314089	N	0,00	A-1	212 384,87	14,99	F		4,130	10 261,52	9 037,72	0,00	0,00
A33140DI	N	0,00	A-1	195 505,58	9,99	F		3,650	16 409,45	7 511,99	0,00	0,00
BT6742/51075386425	N	0,00	A-1	55 354,04	10,99	F		3,700	4 007,25	2 141,19	0,00	489,26
CA4477 51077483159	N	0,00	A-1	85 770,56	5,99	F		3,440	10 678,10	3 317,83	0,00	2 835,77
MON544722EUR/0546926	N	0,00	A-1	462 500,00	18,67	F	EURIBOR	4,010	25 000,00	19 172,82	0,00	1 494,00
PRET 122383 5428872	N	0,00	A-1	440 691,76	21,83	F		0,830	18 418,68	3 741,76	0,00	698,89
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		**0,00**		**8 144 360,54**					**587 132,79**	**227 162,48**	**0,00**	**43 275,83**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver-ture éventu-elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (*cap*) ou encadré (*tunnel*)	Nombre de produits	30	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 144 360,54	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (*swaption*)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV
A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT — A1.6

A1.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinance-ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résidu-elle	Pério-dicité des rem-bour-se-ments (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					**0,00**	**0,00**							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					**0,00**	**0,00**								**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

A1.7

A1.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié										
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

A1.8 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	2021-03-09

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	immobilisations corporelles bâtiments	60	09/03/2021
L	immobilisations corporelles électromécaniques	5	09/03/2021
L	immobilisations corporelles réseaux	50	09/03/2021
L	immobilisations incorporelles études	2	09/03/2021

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions. pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès … ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement …).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES

A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS
Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**181 909,06**
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	**12 095,59**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**194 004,65**

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 106 (C)	**0,00**
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	**194 004,65**
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	**194 004,65**

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalisations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	**715 095,59**	**714 690,54**	**39 801,91**	**754 492,45**
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	**795 665,33**	**558 526,00**	**0,00**	**558 526,00**
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	**80 569,74**	**-156 164,54**	**-39 801,91**	**-195 966,45**
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	**181 909,06**			**181 909,06**
Affectation au 106 (C)	**0,00**	**0,00**		**0,00**
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	**181 909,06**			**181 909,06**
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				**-14 057,39**

(1) BP+BS+DM + RAR N-1.Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations	
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**715 095,59**	**I**	**714 690,54**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**609 153,86**		**608 748,81**
1631	Emprunts obligataires	0,00		0,00
1641	Emprunts en euros	609 153,86		608 748,81
1643	Emprunts en devises	0,00		0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00		0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00		0,00
1681	Autres emprunts	0,00		0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00		0,00
1687	Autres dettes	0,00		0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**105 941,73**		**105 941,73**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*105 941,73*		*105 941,73*
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**795 665,33**	**III 558 526,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées		
27…	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**795 665,33**	**558 526,00**
15…	*Provisions pour risques et charges*		
169	*Primes de remboursement des obligations*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*		
27…	*Autres immobilisations financières*		
28…	*Amortissement des immobilisations*		
28131	*Bâtiments*	*53 458,21*	*65 918,00*
28135	*Installations générales, agencements, ..*	*835,09*	*0,00*
28153	*Installations à caractère spécifique*	*504 632,03*	*492 608,00*
29…	*Dépréciation des immobilisations*		
39…	*Dépréciat° des stocks et en-cours*		
481…	*Charges à répartir plusieurs exercices*		
021	*Virement de la section d'exploitation*	*236 740,00*	*0,00*

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

Poste par défaut (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**34 412,29**
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	13 047,91
6156	Maintenance	20 750,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	526,33
6256	Missions	88,05
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**370 000,00**
6588	Autres charges diverses de gestion courante	370 000,00
66	Charges financières	**221 483,77**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	224 341,51
66112	ICNE de l'exercice N	40 816,24
66112	ICNE de l'exercice N-1	-43 673,98
67	**Charges exceptionnelles**	**1 000,00**
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	1 000,00
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**1 008,17**
6817	Dot. aux dépréciations des actifs circulants	1 008,17
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		627 904,23
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***705 157,10***
675	*Valeurs comptables des éléments d'actif cédés*	*146 631,10*
6811	*Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles*	*558 526,00*
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
675	*Valeurs comptables des éléments d'actif cédés*	*0,00*
6811	*Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles*	*0,00*
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*705 157,10*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		1 333 061,33

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**1 193 570,06**
70111	Ventes d'eau aux abonnés	1 143 259,28
7068	Autres prestations de service	4 875,00
7083	Locations diverses	45 435,78
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**86 245,86**
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	4 448,20

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	80 240,00
778	Autres produits exceptionnels	1 557,66
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**1 137,96**
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	1 137,96
Total des recettes réelles		**1 280 953,88**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***105 941,73***
777	*Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.*	*105 941,73*
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
777	*Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.*	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*105 941,73*
R 002 (5)		**108 034,55**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**1 494 930,16**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

A5.1.1

SERVICE GENERAL (1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**10 968,33**
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 046,19
66112	ICNE de l'exercice N	1 638,84
66112	ICNE de l'exercice N-1	-1 716,70
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat° (4)**	**0,00**
022	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Total des dépenses réelles		10 968,33
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	**Opérat° ordre intérieur de la section**	***0,00***
023	***Virement à la section d'investissement***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERALDES DEPENSES		10 968,33

A5.1.1 – SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
013	**Atténuations de charges**	**0,00**
70	**Ventes produits fabriqués, prestations**	**0,00**
74	**Subventions d'exploitation**	**0,00**
75	**Autres produits de gestion courante**	**0,00**
76	**Produits financiers**	**0,00**
77	**Produits exceptionnels**	**0,00**
78	**Reprises sur provisions et dépréciations (4)**	**0,00**
Total des recettes réelles		**0,00**
042	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des recettes d'ordre		*0,00*
R 002 (5)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.
(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

Poste par défaut(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	**Immobilisations incorporelles (hors opérations.)**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles (hors opérations)**	**80 240,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours (hors opérations)**	**0,00**
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opération d'équipement n° 198		15 557,50
Opération d'équipement n° 201		88 544,60
Opération d'équipement n° 203		24 480,46
Opération d'équipement n° 205		31 384,44
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**580 087,44**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées.**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**
020	**Dépenses imprévues**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		**660 327,44**
040	**Opérat° ordre transfert entre sections**	***105 941,73***
041	**Opérations patrimoniales**	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		***105 941,73***
D 001 (4)		***0,00***
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		**926 236,17**

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	**Subventions d'investissement**	**0,00**
16	**Emprunts et dettes assimilées**	**0,00**
20	**Immobilisations incorporelles**	**0,00**
21	**Immobilisations corporelles**	**0,00**
22	**Immobilisations reçues en affectation**	**0,00**
23	**Immobilisations en cours**	**0,00**
10	**Dotations, fonds divers et réserves**	**0,00**
106	**Réserves**	**0,00**
18	**Compte de liaison : affectat° (BA,régie)**	**0,00**
26	**Participat° et créances rattachées**	**0,00**
27	**Autres immobilisations financières**	**0,00**
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		**0,00**
040	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***705 157,10***

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
041	***Opérations patrimoniales***	***0,00***
021	**Virement de la section d'exploitation**	***0,00***
Total des recettes d'ordre		***705 157,10***
R 001 (4)		**181 909,06**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**1 047 624,80**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.1.2

SERVICE GENERAL(1)
(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant (3)**
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 661,37
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées.	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		28 661,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections	*0,00*
041	Opérations patrimoniales	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
D 001 (4)		*0,00*
TOTAL GENERAL DE DEPENSES		28 661,37

A5.1.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	**Montant**
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
106	Réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
021	Virement de la section d'exploitation	*0,00*
Total des recettes d'ordre		*0,00*

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	**Libellé (2)**	
R 001 (4)		**0,00**
TOTAL GENERAL DES RECETTES		**0,00**

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.
(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M. 49.
(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR + crédits votés au titre de l'exercice.
(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A5.3.1

A5.3.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
011	**Charges à caractère général**	**0,00**
012	**Charges de personnel, frais assimilés**	**0,00**
65	**Autres charges de gestion courante**	**0,00**
66	Charges financières	**0,00**
67	**Charges exceptionnelles**	**0,00**
68	**Dotations aux provisions et dépréciat°**	**0,00**
014	**Atténuations de produits**	**0,00**
Total des dépenses réelles		0,00
042	***Opérat° ordre transfert entre sections***	***0,00***
043	***Opérat° ordre intérieur de la section***	***0,00***
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT

A5.3.2

A5.3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	**Libellé (1)**	**Montant**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	*Opérat° ordre transfert entre sections*	*0,00*
041	*Opérations patrimoniales*	*0,00*
Total des dépenses d'ordre		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES

A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
22/02/2024	DIVERS 2023	3 660,21	0,00	50
22/02/2024	TRAVERSEE SNCF ARTIX	1 420,00	0,00	0
03/04/2024	TRAVERSEE SNCF ARTIX	5 625,00	0,00	0
04/06/2024	DIVERS 2023	1 393,08	0,00	50
13/06/2024	DIVERS 2023	19 427,17	0,00	50
13/06/2024	TRAVERSEE SNCF ARTIX	5 625,00	0,00	0
19/09/2024	DIVERS 2024	2 887,03	0,00	50
19/09/2024	SCHEMA DIRECTEUR	5 246,00	0,00	0
30/09/2024	SCHEMA DIRECTEUR	58 532,50	0,00	0
11/10/2024	SCHEMA DIRECTEUR	799,85	0,00	0
25/10/2024	CDE 2024-03 CESCAU - CHEMIN DE POEY	8 506,28	0,00	50
25/10/2024	FOURNITURE ET POSE SKID SURPRESSION - CESCAU	4 500,00	0,00	50
31/10/2024	TRAVERSEE SNCF ARTIX	0,00	0,00	0
06/11/2024	ECHANGE HAU PALE - ZC17 LAB CEZERACQ	80 240,00	0,00	0
14/11/2024	TRAVERSEE SNCF ARTIX	1 687,50	0,00	0
05/12/2024	CDE 2024-03 CESCAU - CHEMIN DE POEY	1 785,15	0,00	50
05/12/2024	DEMONTAGE BARDAGE FACADE OUEST - RESERVOIR DE SERR	6 005,98	0,00	5
05/12/2024	DIVERS 2024	7 700,00	0,00	5
05/12/2024	TRAVERSEE SNCF ARTIX	1 200,00	0,00	0
19/12/2024	SCHEMA DIRECTEUR	23 966,25	0,00	0
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**240 207,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES — A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
	ACHAT TERRAIN MANAUD	165 620,00	0	0,00	146 971,64	80 240,00	-66 731,64
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		**165 620,00**					**-66 731,64**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

A8.3

A8.3 –OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Produit des cessions		Réalisations
Compte 775	Produits des cessions d'éléments d'actif	80 240,00
Compte 675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	146 631,10

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES

A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		**0,00**	**0,00**	

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES — A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)

A10

SECTION D'EXPLOITATION

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
72	*Travaux en régie*		*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	*Immobilisations incorporelles*	*0,00*
21	*Immobilisations corporelles*	*0,00*
23	*Immobilisations en cours*	*0,00*
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.
(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE	A10

RATIO

	Montant
Recettes 72 (I)	0,00
Recettes réelles d'exploitation	1 280 953,88
Recettes 72 / Recettes réelles d'exploitation	0,00 %

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT — B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	814 295,27
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	**I = A+ B + C - D**	**814 295,27**
Recettes réelles de fonctionnement	**II**	**1 280 953,88**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	**I / II**	**63,57**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versé la subvention.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					**0,00**	**0,00**	**0,00**
8018 Autres engagements donnés					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes publics					**0,00**	**0,00**	**0,00**
Au profit d'organismes privés (1)					**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL					**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV

C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N — C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE — C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc… et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) .

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, …).

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES (uniquement pour les SPIC dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale)

C4

C4 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL DU SPIC

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 445 240,00	1 344 029,66	0,00	1 344 029,66
RECETTES	1 445 240,00	1 494 930,16	0,00	1 494 930,16
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 172 240,00	954 897,54	39 801,91	994 699,45
RECETTES	1 172 240,00	1 047 624,80	0,00	1 047 624,80

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
EXPLOITATION				
DEPENSES	1 445 240,00	1 344 029,66	0,00	1 344 029,66
RECETTES	1 445 240,00	1 494 930,16	0,00	1 494 930,16
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 172 240,00	954 897,54	39 801,91	994 699,45
RECETTES	1 172 240,00	1 047 624,80	0,00	1 047 624,80
TOTAL AGREGE DES DEPENSES	2 617 480,00	2 298 927,20	39 801,91	2 338 729,11
TOTAL AGREGE DES RECETTES	2 617 480,00	2 542 554,96	0,00	2 542 554,96

(1) Cumul du BP, BS et DM.
(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

IV
C5

Présentation agrégée par nature

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUON DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets,licences,marques,droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;
Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
Axe 3° gestion des ressources en eau ;
Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.
La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 064-200092146-20250930-2025_09_01-DE

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de suffrages exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
A le
(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A , le
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

.

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,…
(2) L'assemblée délibérante étant : .
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.